



*Plan de mobilisation pour la transformation
écologique de l'Ile-de-France d'ici 2024 :
10 milliards d'euros pour répondre à l'urgence*

DOSSIER DE PRESSE

Novembre 2019

Contact presse :
servicepresse@iledefrance.fr

Région
île de France

SOMMAIRE

- 6** ⁺ Une région plus respirable
- 14** ⁺ Une région plus verte
- 24** ⁺ Une région en meilleure santé
- 30** ⁺ Une région plus propre et circulaire
- 36** ⁺ Une région qui favorise l'urbanisme durable
- 44** ⁺ Une région décarbonée qui mise sur les énergies renouvelables
- 48** ⁺ Une écologie concertée et partagée
- 53** ⁺ Annexes
 - 54** Carte 1 : Les 13 candidatures finales du premier appel à projets régional « Vélo du quotidien »
 - 55** Carte 2 : La politique anti-bouchons de la Région
 - 56** Carte 3 : Les 12 sites classés en réserve naturelle régionale d'Île-de-France
 - 57** Carte 4 : Rénovation de chaussées avec revêtement anti-bruit
 - 58** Carte 5 : Les aides accordées par la Région aux copropriétés en difficulté

CHIFFRES-CLÉS

2 Mds€

de dépenses régionales favorables à l'environnement en 2020, soit 10 Mds€ sur la période 2020-2024, un niveau historique jamais atteint.

1 euro sur 2

des dépenses régionales a un impact positif sur l'environnement.

145 M€

c'est la part consacrée à l'environnement dans le budget 2020.

+ 25 %

par rapport à 2019 (+ 43 % comparé à 2015).

DONT :

→ **46 M€** pour les **énergies renouvelables**, soit une hausse de 67 % correspondant à la mise en œuvre de la Stratégie énergie-climat avec plus de 20 M€ pour le solaire, le biométhane et l'hydrogène ;

→ **30 M€** pour les **espaces naturels et la biodiversité** ;

→ **17 M€** pour améliorer la **qualité de l'air** (en hausse de 9 M€) ;

→ **Près de 9 M€** pour renforcer la **lutte contre les dépôts sauvages, réduire et valoriser** les déchets et **accompagner la transition vers l'économie circulaire**.



PLAN DE MOBILISATION POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE D'ICI 2024 : 10 MILLIARDS D'EUROS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE

L'action régionale pour l'environnement est une priorité depuis le début de la mandature, qu'il s'agisse de la lutte contre le réchauffement climatique, de l'amélioration de la santé des Franciliens ou de la préservation de leur cadre de vie. C'est tout le sens des engagements que la Région a pris dans le cadre de ses différents programmes :

- Plan Changeons d'air ;
- Plan Vélo ;
- Stratégie énergie-climat ;
- Plan Île-de-France propre ;
- Plan vert...

Grâce à ces priorités, qui irriguent l'ensemble de l'action régionale, l'Île-de-France devient une région plus verte, plus propre et plus respirable.

Cette politique régionale en faveur de l'environnement poursuit, depuis 2016, 2 axes majeurs : supprimer ou réduire les sources de dommages écologiques, et préparer l'avenir en investissant dans les nouvelles solutions écologiques.

En matière de qualité de l'air par exemple, la Région mène une action immédiate et déterminée pour éradiquer les racines de la pollution (bus propres, fin des chaudières polluantes, conversion des véhicules professionnels...). Elle prend

aussi un temps d'avance dans la recherche de nouvelles solutions avec le lancement de la première étude permanente de surveillance des particules ultrafines, d'un appel à projets au sujet de la qualité de l'air dans le métro, ou à l'intérieur des bâtiments.

De la même façon, la mise en place d'une Stratégie régionale pour la biodiversité vise dans le même temps à diminuer les impacts de l'homme sur la nature, et à reconquérir la biodiversité en Île-de-France. En parallèle, la Région agit pour réduire la consommation d'énergie et de matière en favorisant le réemploi et le recyclage, tout en investissant dans les énergies renouvelables.

Cette politique environnementale est la seule capable d'entraîner la transformation écologique de l'Île-de-France. **Une transition écologique à la fois ambitieuse et efficace est en effet celle qui s'accompagne d'une réduction des fractures écologiques et ne les aggrave pas.**

10 Mds€ sur la période 2020-2024 seront consacrés à l'environnement
En Île-de-France, l'ensemble des dépenses en faveur de l'action environnementale



atteint un niveau historique de 2 Mds€ dès 2020. Ainsi, la Région engagera 10 Mds€ de dépenses publiques durant la période 2020-2024 en faveur de l'environnement.

S'agissant du budget environnement stricto sensu, il sera proposé à 122 M€ en investissement et 23 M€ en fonctionnement, soit un total de 145 M€ d'euros. Ce budget affiche une hausse de 25 % par rapport à 2019, particulièrement marquée pour les investissements.

Ce budget permettra à la Région de poursuivre et d'accélérer la transformation environnementale de l'Île-de-France en finançant des projets environnementaux dans des domaines comme le développement des énergies renouvelables, la création d'espaces verts, le lancement d'une expérimentation de dépollution de l'air dans le métro, etc.

Mais aussi en soutenant des actions ayant un impact positif sur l'environnement à l'instar de la rénovation des lycées, avec un objectif de réduction de leur consommation d'énergie, du soutien à la construction de quartiers écologiques, ou encore de l'achat de bus électriques ou au gaz, pour sortir définitivement du diesel dès 2025 dans les zones urbaines denses.

Ce budget, d'une ampleur inédite, marque la volonté de la Région d'engager une dynamique globale, aux côtés des collectivités, des ménages, des agriculteurs, des entrepreneurs, des artisans et de l'ensemble des acteurs de l'écologie pour améliorer ensemble le cadre de vie des Franciliens.

Le fait que près de **1 euro sur 2 des dépenses régionales ait un impact positif pour l'environnement** n'est pas

le fruit du hasard, mais d'un **choix politique effectué depuis le début du mandat.**

En comparaison, les dépenses de l'État en faveur de l'environnement en 2019, ne représentent qu'environ 1 euro sur 10.

UN BUDGET 2020 EN HAUSSE DE 25%

En 2020, la Région prévoit de consacrer **145 M€** pour renforcer ou conforter les budgets correspondant à ses politiques environnementales prioritaires :

ÉNERGIES RENOUVELABLES : 46 M€

Soit une augmentation de 67 % par rapport à 2018 qui correspond à la mise en œuvre de la Stratégie énergie-climat et au développement des filières solaire, biométhane et hydrogène.

ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ : 30 M€

Ce budget démontre un investissement fort de la Région en lien avec l'adoption de la Stratégie biodiversité au Conseil régional de novembre prochain.

QUALITÉ DE L'AIR : 17 M€

Cette hausse de 130 % s'explique par le succès de l'aide accordée aux PME, artisans et taxis pour acquérir des véhicules propres et par le soutien continu de la Région à Airparif, dont elle est désormais le premier financeur.

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES ET TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : 9 M€

L'effort régional est maintenu, compte tenu de l'approbation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets fin 2019, de la nécessité d'accompagner l'Île-de-France dans l'économie circulaire et de la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024.



UNE RÉGION PLUS RESPIRABLE

Améliorer la qualité de l'air est une urgence de santé publique pour les Franciliens. La Région en a fait une des priorités de sa stratégie environnementale en lançant son plan d'action «Changeons d'air en Île-de-France», adopté en 2016.

Améliorer la qualité de l'air est une urgence de santé publique pour les Franciliens.





CHANGEONS D'AIR EN ÎLE-DE-FRANCE !

L'amélioration de la qualité de l'air est une des priorités de la Région pour le bien-être des Franciliens. En adoptant son plan « **Changeons d'air en Île-de-France** », en juin 2016, la Région agit de manière globale et transversale sur plusieurs thématiques : aménagement, transport, énergie, logement, économie, etc.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR TOUS

Aide à l'acquisition de véhicules propres pour les professionnels

Afin de lutter contre la pollution de l'air, depuis octobre 2017, la Région accompagne le remplacement des véhicules des PME et artisans franciliens. Elle leur propose une aide à l'achat de véhicules propres électriques, au gaz naturel ou à hydrogène, allant de 1 500 à 9 000 €. En 2018, l'aide a été élargie aux artisans taxis et aux deux-roues, trois-roues et quadricycles électriques.

Pour accompagner le succès de ce dispositif, la Région a décidé d'y consacrer 10 M€ supplémentaire l'an prochain, portant le budget total à 23 M€. Depuis ses débuts, cette aide a déjà permis aux professionnels de changer plus de 3 000 véhicules.

«Fonds Air-Bois» : jusqu'à 2 000 € pour remplacer votre poêle à bois ou insert

En Île-de-France, le chauffage résidentiel au bois est responsable de plus d'un tiers des émissions régionales de particules fines primaires.

En une journée, les quantités de particules émises par un foyer fermé ancien peuvent être aussi importantes que celles d'un véhicule diesel qui parcourt 4 000 km (données Airparif).

La Région aide les Franciliens à remplacer leur chauffage principal individuel au bois d'avant 2002 par des équipements modernes et moins polluants en leur octroyant une prime pouvant aller jusqu'à 2 000 € (dont 1 500 € de la Région). Car l'installation d'un nouveau matériel permet de réaliser des économies de combustibles et d'améliorer la qualité de l'air.



Expérimenté en Essonne depuis mars 2017, le Fonds Air-Bois est aujourd'hui étendu à l'ensemble de l'Île-de-France.

SOUTENIR LES NOUVELLES MOBILITÉS

100 M€ pour construire un écosystème vélo

Entre 2016 et 2019, la Région a contribué à aménager près de 600 km de pistes, bandes cyclables et zones partagées.

En adoptant son Plan vélo régional en 2017, la Région Île-de-France entend faire du vélo un mode de déplacement du quotidien. L'objectif est de **tripler la pratique d'ici 2021** (par rapport à 2010) **pour atteindre 2 millions de trajets par jour.**

Pour y parvenir, elle mobilise un budget de 100 M€ pour soutenir des projets de pistes cyclables conçus par des collectivités, de stationnement sécurisé, de signalisation ou encore de services de réparation ou d'accompagnement des nouveaux cyclistes.

Un appel à projets a également été lancé dans les territoires à enjeux (grandes zones d'emplois, universités, etc.) pour fédérer les associations et les entreprises dans la promotion du vélo. Plus de 33 groupements ont répondu à cet appel. L'ensemble des dossiers a été soutenu par la Région.
→ Voir carte 1, page 54 dans les annexes.





Le vélo à assistance électrique passe par l'étape de la location

En Île-de-France, 850 000 trajets sont effectués quotidiennement à vélo. La Région et Île-de-France Mobilités souhaitent encourager l'utilisation du deux-roues en tant que moyen de transport durable, en offrant aux Franciliens la possibilité d'essayer un vélo à assistance électrique (VAE).

En septembre 2019, Île-de-France Mobilités a lancé **Véligo Location, le plus grand service de location de VAE du monde** : 2 000 vélos ont été livrés en 1 mois. D'ici 2020, jusqu'à 20 000 vélos seront proposés sur le territoire par un abonnement mensuel de 40 € souscrit en ligne d'une durée de 6 à 9 mois, dont 50% remboursé par l'employeur. Le service pourra bénéficier à 200 000 Franciliens au cours des 6 premières années.

NOUVEAU

AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

À partir du 20 février 2020, Île-de-France Mobilités accordera une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. Cette aide pourra aller jusqu'à 50% du prix d'achat dans la limite de 500 € par vélo et par demandeur après déduction des aides locales.

Budget : 12 M€

Depuis 2016 : près de 17 000 places supplémentaires pour les vélos en Île-de-France

Le manque de places de stationnement freine la pratique de la bicyclette. Pour y remédier, la Région accompagne le développement de parkings dans l'ensemble des espaces publics. Une action menée en complément du plan de déploiement des parkings à vélos près des gares et des stations de métro, porté par Île-de-France Mobilités.

10 500 places financées par Île-de-France Mobilités (dont 7 000 places Véligo Station dorées et déjà livrées près des gares et des entrées de métro), et 6 500 places sont financées par la Région dans le cadre des projets locaux (maisons du vélo, etc.).



« Tous ensemble pour le covoiturage » pour franchir le pas de la mobilité partagée

Lancée en 2017 par la Région et Île-de-France Mobilités, l'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » est pionnière dans le soutien au covoiturage domicile-travail. En rendant ce mode de transport quasiment gratuit, Île-de-France Mobilités permet à chaque Francilien de lutter concrètement contre la pollution de l'air en évitant l'autosolisme. Les passagers, titulaires d'un passe Navigo inscrits sur l'une des 8 plateformes de covoiturage partenaires de l'opération, à travers le site ou l'application ViaNavigo, ne paient rien, tandis que les conducteurs sont remboursés sur la base de 0,10 € par kilomètre.

DE NOUVEAUX AVANTAGES POUR LES UTILISATEURS DU COVOITURAGE EN 2019

- Pour les passagers, 2 trajets par jour offerts pour les abonnés Navigo Annuel.
- Pour les conducteurs, une indemnité kilométrique de 1,50 à 3 € par trajet et par passager en fonction de la distance parcourue.
- Jusqu'à 150 € par mois pour les conducteurs covoiturant chaque jour sur le trajet domicile-travail.
- La gratuité du covoiturage est prolongée en cas de pics de pollution et de perturbations majeures dans les transports, grâce à une subvention de 4 € par trajet.



Plus de 500 M€ de commandes passées pour l'acquisition de bus propres

→ 563 autobus et autocars GNV et 78 bus 100 % électriques seront livrés dans les réseaux de moyenne et grande couronne entre 2020 et 2022.
→ Parallèlement, Île-de-France Mobilités et la RATP ont passé un contrat de construction de 800 bus électriques à 3 industriels français.

Ces commandes portent à près de 1 500 le nombre de bus propres livrés sur le réseau d'ici 2022.



EXPÉRIMENTATION DES BUS À HYDROGÈNE : L'ÎLE-DE-FRANCE PIONNIÈRE !

Les 2 premiers bus à hydrogène d'Île-de-France circulent depuis la rentrée sur la ligne 264 entre les communes de Jouy-en-Josas et Versailles-Chantiers (78), pour tester le potentiel de ce type de véhicule. Cette mise en exploitation constitue un pas de plus vers la transition écologique mise en œuvre par la Région, qui vise une flotte de bus entièrement propres dans les zones denses en 2025 (soit près de 5 000 bus) et dans le reste la région en 2029 (5 000 bus également).

POURSUITE DE LA RÉVOLUTION DES TRANSPORTS

La fin programmée des bus diesel

La Région a décidé de mettre fin aux acquisitions de bus diesel, avec comme objectif **un parc décarboné en 2025 dans toute la zone urbaine de petite et grande couronne, et en 2029 dans le reste de la région**. Pour limiter au maximum l'impact des transports en commun sur la qualité de l'air, Île-de-France Mobilités accélère la transition énergétique des bus avec l'acquisition de nouveaux véhicules propres.

En plus des 270 bus propres mis en circulation depuis 3 ans.



Un Plan anti-bouchons pour diminuer la pollution

En mars 2017, la Région a voté un « Plan anti-bouchons pour changer la route » pour lutter contre les embouteillages et réduire la pollution : 250 M€ sont prévus pour soutenir l'innovation routière et traiter 40 points noirs. D'ores et déjà, plus de 130 M€ ont été engagés pour réaliser des études et financer des chantiers partout en Île-de-France. → Voir carte 2, page 55 dans les annexes.

Une nouvelle stratégie pour le transport fluvial

En Île-de-France, les voies navigables transportent 50% de marchandises de plus que le ferroviaire. La Stratégie fret et logistique, adoptée par la Région début 2018, donne la priorité au transport fluvial, à la fois plus économique et plus écologique.

La Région consacre 85 M€ pour moderniser et développer le réseau fluvial et les installations portuaires : reprise du barrage de Meaux (77), nettoyage de l'écluse de Méricourt (78), rénovation du barrage de Chatou (78), développement du port de Bonneuil-sur-Marne (94), aménagement d'un terminal à conteneurs à Évry (91), etc.

L'Île-de-France est la seule région à soutenir Voies navigables de France dans ses programmes pour le report modal (PARM) et la modernisation des flottes (PAMI). Elle contribue à hauteur de 250 000 € au projet FLUDIS qui assurera des liaisons par péniches électriques entre le port de Gennevilliers (92) et ceux de Paris.

NOUVEAU

Création d'un label pour les points de charge des véhicules électriques

Les points de charge constituent un frein à l'essor des véhicules électriques. De nombreux automobilistes franciliens n'ont pas accès à des prises pour recharger leur véhicule.

La Région s'est saisie de la question et crée un label « Région Île-de-France » pour les bornes de charge publiques qui seront cartographiées. Chaque automobiliste pourra ainsi localiser les bornes autour de lui, partout en Île-de-France.

Par ailleurs, la Région s'engage financièrement auprès des collectivités qui désirent mettre à niveau leurs bornes existantes ou en installer de nouvelles. Le financement des projets d'installation et les premières subventions régionales interviendront au printemps 2020.

À terme, la Région veut aller plus loin en s'assurant que ces bornes apparaissent sur les applis de guidage, avec l'indication de leur disponibilité en temps réel.

Créer 1 000 tiers-lieux pour télétravailler près de chez soi

La Région s'est fixé l'objectif de créer 1 000 nouveaux tiers-lieux d'ici 2021, dont une majorité en milieu rural et périurbain. En Île-de-France, les déplacements





travail-domicile représentent plus de 30% de l'ensemble des temps de déplacement et 41% des distances parcourues. Ces volumes se traduisent par l'engorgement des réseaux routier et ferré avec des effets négatifs sur l'environnement.

La Région favorise donc le déploiement de solutions alternatives comme la création de tiers-lieux, ouverts à tous les Franciliens. Début 2018, l'Institut Paris Region avait recensé 621 tiers-lieux en Île-de-France.

Elle consacre 3 M€ au développement de ces espaces. Ce soutien régional a déjà permis le développement de 260 tiers-lieux, dont 30 espaces supplémentaires ont reçu un soutien financier en octobre 2019.

De plus, **grâce au nouveau service « Smartwork » de la plateforme Île-de-France Smart Services**, lancé en octobre 2019, chaque utilisateur peut géolocaliser les tiers-lieux et espaces de coworking disponibles, et ainsi repérer le plus proche de chez lui pour diminuer au maximum ses déplacements et son empreinte carbone.

150 ESPACES DE MICRO-WORKING DANS LES GARES

Spécificité francilienne, les espaces de coworking de 2 à 50 m² installés dans les gares sont accessibles gratuitement à tous les voyageurs souhaitant s'avancer dans leur journée de travail, ou simplement recharger leur téléphone. Ces zones dites de micro-working ont été créées à l'initiative de la Région et financées par Île-de-France Mobilités.

LA RECHERCHE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Lancement d'expérimentations pour purifier l'air des stations de métro

La qualité de l'air des gares et souterrains du réseau ferré francilien est sous surveillance. L'activité ferroviaire, en particulier le freinage, produit des particules que le passage des rames remet en suspension. En 2018, la Région Île-de-France a lancé un appel à projets de 1 M€, en lien avec Île-de-France Mobilités, la RATP et la SNCF, afin d'améliorer la qualité de l'air pour les voyageurs du RER et du métro.

Durant l'été 2019, 2 expérimentations ont débuté sur **les quais des stations Avenue-Foch du RER C et Alexandre-Dumas sur la ligne 2 du métro.**

Des appareils purificateurs par ionisation positive sont installés par Air Liquide et Suez sur les quais pour capturer les particules dans l'air. L'exploitation des données et l'interprétation des résultats sont prévues début 2020.

En novembre 2019, une troisième expérimentation de dépollution, menée par la PME Starklab, débutera dans la station Avenue-Foch du RER C.





NOUVEAU

« Innovons pour la qualité de l'air dans les bâtiments publics »

La Région soutient les solutions innovantes pour améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments et les espaces publics confinés accueillant du public. L'objectif est d'évaluer, en situation réelle, l'efficacité des systèmes de dépollution, notamment sur les populations sensibles (comme les jeunes enfants). Cette initiative de la Région s'appuie sur l'expertise technique d'Airparif dans le cadre d'AirLab.

Un appel à projets a été lancé et une dizaine de dossiers ont déjà été proposés à la Région dont :

→ **Une solution de traitement de l'air** par échange avec une solution saline dans une école située à proximité de l'A86 ;

→ **Une solution par traitement UV + charbon actif** dans 3 crèches à Courbevoie (92).

8 projets seront soumis au vote de la Commission permanente du mois de novembre 2019.

Prolongation de l'étude sur les émissions de gaz d'échappement des bus franciliens

Depuis juin 2018, Île-de-France Mobilités mène avec Airparif la première étude indépendante au monde de grande envergure sur les sources d'émissions de polluants des bus. Il s'agit de mesurer les émissions des gaz d'échappement, en conditions réelles de circulation et avec des passagers à bord. Cette étude est aujourd'hui prolongée de 1 an

et élargie aux véhicules roulant au gaz naturel véhicule (GNV) et aux nouveaux carburants alternatifs, comme le Gas To Liquid (GTL) et l'Hydroprocessed Vegetable Oil (HVO).

En 2019, 10 bus ont été ajoutés aux 22 véhicules déjà en test, afin de représenter 14 types d'autobus du parc francilien. Le bilan sera établi fin 2019 pour les véhicules diesel, GTL et HVO, et mi-2020 pour les bus roulant au GNV.

Montant de l'étude : 1,7 M€

NOUVEAU

UNE ÉTUDE POUR MESURER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE TRAFIC ROUTIER

La Région va financer une étude réalisée par Airparif pour mesurer la qualité de l'air dans le trafic routier. Le projet consiste notamment à poser des micro-capteurs embarqués sur des centaines de voitures en Île-de-France.

Le but est d'améliorer les connaissances sur les niveaux de pollution au cœur du trafic et en conditions réelles, et de mieux appréhender la perception des Franciliens dans ce domaine. Cela permettra d'évaluer si des informations spécifiques sur les niveaux de pollution dans le trafic influent sur les comportements des automobilistes, et de quelle manière.

L'appel à projets sera lancé en novembre 2019, et l'étude s'étendra sur toute l'année 2020.





AIRPARIF À LA POINTE DE L'ÉTUDE DES PARTICULES ULTRAFINES

La Région est le principal financeur d'Airparif, avec une subvention de 1,7 M€. L'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, de l'information des habitants et de l'évaluation des stratégies pour lutter contre la pollution atmosphérique teste le premier appareil capable de connaître le nombre de particules par tranches (250 classes) de taille de particules. Cette meilleure connaissance des particules ultrafines permettra d'agir plus efficacement pour améliorer la qualité de l'air sur tout le territoire.

AirLab est le premier laboratoire au monde spécialisé dans la qualité de l'air. Fondé par la Région et Airparif, il rassemble des acteurs privés, publics et des citoyens engagés pour améliorer la qualité de l'air. La communauté AirLab comprend 50 acteurs qui proposent des solutions innovantes en matière d'air extérieur et intérieur, micro-capteurs, transports, mobilier urbain connecté, etc.

La recherche mobilisée pour la qualité de l'air

En 2016, la Région a labellisé ses nouveaux Domaines d'intérêt majeur (DIM) pour la période 2017-2020. Le projet, coordonné par le Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques, est l'un des 4 projets retenus comme « DIM émergent ».

Le DIM QI² traite les questions de la qualité de l'air (intérieur et extérieur) et de ses impacts sanitaires. Ce DIM travaille à développer des capteurs ou des modèles de simulation pour caractériser les émissions polluantes en vue de créer des outils plus fiables pour améliorer la qualité de l'air et réduire les impacts sanitaires liés à la pollution.

La Région y a consacré 400 000 € depuis 2017.



UNE RÉGION **PLUS VERTE**



Les trois quarts du territoire sont composés d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Poumons verts, espaces de détente et de préservation de la biodiversité, ces espaces naturels sont répartis de façon inégale sur le territoire. Trop peu importants dans certains secteurs ou pas assez accessibles aux Franciliens, la Région œuvre pour augmenter l'offre en espaces verts et boisés ouverts au public et améliorer leur accessibilité sur tout le territoire.



Plan Vert : **470 hectares** d'espaces verts créés depuis 2017.

Dans le cadre de son Plan Vert, la Région soutient la création de nouveaux espaces verts et naturels. Depuis 2017, ce plan a permis de soutenir 61 projets de création d'espaces verts et de nature (421 ha) et 16 projets d'amélioration de l'accessibilité d'espaces existants (49 ha) portés par des collectivités, des structures publiques, des entreprises ou des associations.



LES ESPACES VERTS GAGNENT DU TERRAIN

→ DANS LES YVELINES

À Chatou (78), la Promenade des Landes s'étend aujourd'hui sur 2,5 ha, comprenant des circulations douces, des équipements de plein air et des espaces verts.

Aide régionale : 477 000 €

→ DANS L'ESSONNE

À Crosne (91), un verger communal de 10 ha, véritable liaison verte, a vu le jour à la place d'une friche.

Aide régionale : 151 000 €

→ EN SEINE-SAINT-DENIS

À Épinay-sur-Seine (93), les habitants bénéficient désormais d'un parc écologique d'une superficie de 1,5 ha.

Aide régionale : 316 000 €

NOUVEAU

LA RÉGION OUVRE LE BOIS SAINT-MARTIN AUX FRANCILIENS

En 2019, la Région a financé l'acquisition du bois Saint-Martin à Noisy-le-Grand (93). Situés aux confins des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, ces 270 ha boisés joutent d'autres forêts, dont certaines ont déjà été acquises par la Région. Au total, l'ensemble constitue un massif forestier de près de 600 ha, dernier poumon vert subsistant entre le bois de Vincennes (94) et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (77-93-94) et élément majeur de la ceinture verte régionale de l'Est parisien. Le bois Saint-Martin sera ouvert au public en 2020.

Montant de l'opération : 14,4 M€

OBJECTIF

Permettre à tous l'accès à un espace vert à moins de 15 min à pied d'ici 2021.





BOIS : LA RÉGION DONNE L'EXEMPLE

La Région veut privilégier le bois pour la construction et la réhabilitation de son propre parc de bâtiments.



ESPACES VERTS ET FORÊT-BOIS

Forêts franciliennes : une filière à fort potentiel

Poumon vert, puits de carbone, réservoir de biodiversité, gisement de matériau et d'énergie renouvelables... La forêt francilienne est source de richesses environnementale et économique. La Stratégie régionale pour la forêt et le bois 2018-2021, valorisant le potentiel de la filière de la forêt et du bois en Île-de-France, doit permettre de créer 3 000 emplois en 5 ans et de lutter contre le changement climatique.

LYCÉE MARCEL-CACHIN :

UNE RECONSTRUCTION EXEMPLAIRE

À l'image de la future opération au lycée Marcel-Cachin à Saint-Ouen (93), la Région entend privilégier les matériaux biosourcés notamment le bois pour la construction et la réhabilitation de son propre parc de bâtiments.

La reconstruction du lycée s'effectuera suivant des prescriptions en matière d'écologie et de développement durable :

- utilisation de matériaux biosourcés, recyclés ou le moins transformés possible, avec un minimum d'utilisation de matériaux biosourcés ;
- recours à des filières locales pour les matériaux de construction ;
- choix de produits offrant une meilleure qualité d'air intérieur.

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS FORESTIERS

900 000 € d'aides régionales en soutien des investissements forestiers en Île-de-France et en accompagnement des futures stratégies locales de développement.

Lieux de loisirs, réserves de bois et de création d'emplois, la Région souhaite exploiter durablement le potentiel des forêts franciliennes. Elle s'implique dans la gestion forestière, la structuration de la filière, le marché de la construction bois, ainsi que dans le rapprochement de la recherche, de l'enseignement et des entreprises.

VALORISER LES ARBRES REMARQUABLES

Un soutien a été accordé à l'association ARBRES afin d'établir une liste des 100 premiers arbres remarquables d'Île-de-France et de les valoriser dans le cadre d'un label régional. Cette labellisation devrait aboutir sur une démarche de sensibilisation des Franciliens autour de l'identification des arbres et de leur préservation. La liste sera dévoilée avant la fin de l'année 2019.



UNE NOUVELLE FORÊT D'1 MILLION D'ARBRES DANS LE VAL-D'OISE

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt (95) fait l'objet d'un projet de renaturation, comprenant la création d'une vaste forêt d'environ 1 350 hectares qui s'étendra sur le territoire de 7 communes. La Région a approuvé, en janvier 2019, la cession pour 1 € symbolique de propriétés régionales situées dans le périmètre du projet. Le premier arbre de ce nouvel espace boisé sera planté d'ici la fin de l'année.

Des atouts... mais un potentiel sous-exploité

- La forêt couvre 23 % du territoire francilien. Plus de 30 % de la forêt est publique.
- 60 000 emplois directs et indirects dans la filière amont-aval (450 000 en France).
- Une ressource sous-exploitée : prélèvement de 60 % de l'accroissement naturel annuel.
- 5 scieries en Île-de-France, pour un volume de bois scié de 3 400 m³ par an.
- Seulement 6 % de la récolte de bois d'œuvre sciée localement.



LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU, OCÉAN VERT DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Avec plus de 22 000 ha, le massif de Fontainebleau constitue la plus vaste zone forestière d'Île-de-France, à cheval sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne. Mondialement connu par les amateurs d'escalade pour ses rochers, il abrite également des écosystèmes remarquables. Le massif fournit aussi 40 000 m³ de bois par an, grâce à ses nombreuses essences utilisées pour construire, meubler ou encore se chauffer.

Aujourd'hui labellisée forêt d'exception, classée réserve de biosphère et Natura 2000, la forêt de Fontainebleau est engagée dans une démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, et pourrait rejoindre ainsi le château et son parc.

NOUVEAU

Un nouveau réseau pour booster la filière bois-biosourcés

La Région donne un coup d'accélérateur à la recherche dans le domaine des matériaux en bois et produits biosourcés. En juin 2019, elle a lancé un cluster avec 6 partenaires experts sur le marché du bois pour faire de l'innovation le fer de lance de la filière « Booster Bois-Biosourcés ».

LES INTÉRIEURS EN BOIS ET LA SANTÉ

City Zen Wood, premier projet issu du Booster Bois-Biosourcés, permettra d'expérimenter les impacts des intérieurs en bois sur le confort et la santé.

Objectif : mettre sur le marché des référentiels permettant aux promoteurs, aménageurs d'intégrer facilement ces solutions bois dans leurs opérations.

Des moyens renforcés dans les Parcs naturels régionaux

En 2018, parce qu'ils sont prioritaires pour elle, **la Région a repris la part de financement des départements de grande couronne des Parcs naturels régionaux (PNR).**

De 2018 à 2021, 40 M€ sont dédiés aux territoires des PNR pour préserver et sauvegarder le patrimoine, les ressources en eau, sensibiliser à la biodiversité, valoriser les productions agricoles locales en circuits courts, développer les filières de biomatériaux, les énergies renouvelables, etc.





Les 4 Parcs naturels régionaux couvrent 18% de la surface de l'Île-de-France, soit 2 190 km² et comptent plus de 380 000 habitants :

- *le Vexin français* ;
- *la Haute Vallée de Chevreuse* ;
- *le Gâtinais français* ;
- *Oise-Pays de France*.

La Région soutient la création d'un 5^e Parc naturel régional au nord-est de la Seine-et-Marne : *Brie-et-deux-Morin*. Le projet constitue une opportunité pour dynamiser ce territoire de 110 000 habitants, riche en exploitations agricoles, en monuments historiques, en sites naturels et en cours d'eau.

PRIORITÉ À L'ÉCOMOBILITÉ

Inaugurée en mars 2019, la Maison de l'écomobilité du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse s'engage vers un tourisme durable et la réduction de l'empreinte écologique en favorisant les modes de déplacements alternatifs aux technologies basées sur les énergies fossiles.

Les Réserves naturelles régionales, des sites préservés

L'Île-de-France compte actuellement 12 sites classés en Réserve naturelle régionale (RNR), dont 5 propriétés régionales gérées par l'Agence des espaces verts d'Île-de-France. Ils représentent plus de 1 000 ha de biodiversité préservée, avec des sites d'intérêt géologique de renommée internationale, comme celui de Vigny-Longuesse (95).

→ Voir carte 3, page 56 dans les annexes.

12 SITES CLASSÉS :

- 4 Réserves naturelles régionales dans les Yvelines ;
- 5 en Seine-et-Marne ;
- 2 dans le Val-d'Oise ;
- 1 à cheval entre les Hauts-de-Seine et l'Essonne.



UNE 3^e MAISON DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

La Région a investi près de 3 M€ pour la création de la Maison et du sentier de découverte de la Réserve naturelle régionale du Grand-Voyeux, ouverts au public sur un site ornithologique d'exception de 160 hectares à Congis-sur-Thérouanne (77). Gérée par l'Agence des espaces verts, cette maison est la troisième installée en Île-de-France, après celle du Parc de la Poudrerie (93) et celle de l'Île de loisirs classée Natura 2000 de Saint-Quentin-en-Yvelines (78).





NOUVEAU

UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR PROTÉGER LA NATURE FRANCILIENNE

Au XX^e siècle, la surface urbanisée a progressé en Île-de-France. Les espèces qui vivaient dans les milieux naturels ont été fortement affectées. Certaines ont même disparu.

Face à ce constat, la Région s'est engagée, en 2018, dans l'élaboration d'une Stratégie régionale pour la biodiversité, autour de 4 axes :

→ **améliorer la santé et le bien-être des Franciliens** grâce à la nature, en agissant sur les sources de pollution et en facilitant l'accès à la nature pour tous ;

→ **faire de la biodiversité un atout économique** et d'innovation, en soutenant des secteurs économiques qui placent la biodiversité au cœur de leurs activités (génie écologique, agriculture, tourisme vert, etc.) ;

→ **placer la biodiversité au cœur de l'aménagement des territoires**, de la planification à la réalisation des projets ;

→ **protéger la nature** grâce à la création de nouveaux espaces protégés, à la restauration des continuités écologiques et à la sensibilisation de tous.

La préservation et la restauration de la biodiversité passent par exemple par la renaturation et la désimperméabilisation de certains espaces, pour qu'**à terme l'Île-de-France soit un territoire « zéro artificialisation nette »**. Le « zéro phyto » est aussi une priorité de la Région qui va accompagner les communes vers l'abandon des produits phytosanitaires dans l'espace public.





Soumise au vote des élus régionaux en novembre 2019, la Stratégie régionale pour la biodiversité sera mise en œuvre sur 10 ans.

Création de la première Agence régionale de la biodiversité en France

Depuis sa création, en 2018, dans le prolongement des missions assurées auparavant par Natureparif, l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB ÎdF) est le fruit d'un partenariat entre la Région Île-de-France, l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'État et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, avec l'Institut Paris Region comme opérateur.

L'ARB a pour missions d'évaluer l'état de la biodiversité, de suivre son évolution, d'identifier les actions régionales prioritaires, ainsi que de sensibiliser le public à sa protection. Portée par le département dédié à la biodiversité de l'Institut Paris Region, elle est la **première agence régionale de la biodiversité opérationnelle sur le territoire français.**



NOUVEAU

La promenade écologique de la Corniche des forts, un projet éco-conçu

Ce site, à cheval sur les communes de Romainville, Pantin, Les Lilas et Noisy-le-Sec (93), est fermé depuis plus de 50 ans au public en raison du risque d'effondrement lié à l'exploitation des anciennes carrières de gypse. La Région a souhaité lui offrir un nouveau visage en aménageant notamment une promenade écologique de 3 km, conciliant exigences environnementales et création d'un espace de détente en plein air.

Les aménagements sont conçus dans une démarche respectueuse de la faune et de la flore.

Des écologues sont ainsi mobilisés à chaque phase du chantier. Les surfaces défrichées pour sécuriser et aménager le site seront replantées.

Plus de 4 000 arbres vont être replantés sur place et sur 12 ha de forêts d'Île-de-France.

L'ensemble du projet a été étudié pour ne pas perturber l'écosystème local et protéger la biodiversité. 20 ha seront sanctuarisés et non accessibles, et 4,5 ha seront ouverts au public.

Ouverture au public à l'été 2020.

L'expertise de l'Agence des espaces verts

L'Agence des espaces verts (AEV) gère les 15 000 ha dont la Région est propriétaire. Plus largement, elle contribue aux politiques régionales en matière d'espaces verts, de forêt, d'agriculture et de ruralité.



L'AEV mobilise également son expertise pour réaliser des projets d'aménagement d'espaces naturels sur les propriétés régionales dont elle est gestionnaire, afin d'augmenter la surface d'espaces verts accessibles aux Franciliens. **Chaque année, la Région alloue 20 M€ à l'AEV.**

Lutter contre l'érosion de la biodiversité

La Région a soutenu 19 projets, portés par des collectivités et associations, en faveur de la biodiversité, dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2018. 31 nouveaux projets seront présentés en novembre 2019.

Exemples :

- **Mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** dans les petites communes rurales de Seine-et-Marne,
- **Entretien et restauration des pelouses calcicoles** en Essonne,
- **Restauration des corridors arborés et herbacés** sur la plaine de Bailly/Versailles (78).

LES 9^{es} ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ ORGANISÉES EN ÎLE-DE-FRANCE

En juin 2019, la Région a soutenu et accueilli pour la première fois à Massy (91) ce rendez-vous annuel et national de concertation, d'échange et de partage de connaissances sur la biodiversité au sein des territoires.

Forts du succès de cette édition, les organisateurs envisagent aujourd'hui le retour de ces assises en Île-de-France à l'occasion de leur 10^e anniversaire.

La démarche «zéro phyto» gagne du terrain en Île-de-France

La Région s'est fortement engagée auprès des collectivités pour qu'elles diminuent leur utilisation de produits phytosanitaires et pour engager une gestion alternative des espaces publics. Entre 2016 et 2019, **114 collectivités** ont déjà reçu une subvention au titre du «zéro phyto», pour plus de **1,1 M€**.

En parallèle, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) a été missionnée pour suivre l'évolution des pratiques des communes franciliennes. Début 2019, **464 communes** ont déclaré ne plus utiliser ce type de produits.

RE-DÉCOUVRIR LES FLEUVES ET LES RIVIÈRES

La Région veut faire des fleuves et rivières un trait d'union pour tous les Franciliens. D'importants projets de renaturation sont en cours de réalisation avec les collectivités concernant les cours d'eau pour les ouvrir sur les villes, aménager les berges et créer des corridors écologiques.

RÉOUVERTURE DE LA BIÈVRE

Recouverte au début du XX^e siècle, la Bièvre, seul affluent de la Seine dans Paris, est en cours de réouverture dans les communes d'Arcueil et de Gentilly (94) sur une portion comprise entre le parc départemental du Coteau et la rue de la Division-Leclerc. Ce chantier de réouverture participe à préserver la biodiversité autour de cette rivière de 33 km de long, et à créer de nouveaux espaces verts pour les riverains. **Participation régionale : 800 000 €**





LE ROYAUME DES INSECTES

L'ouverture du parc du Peuple-de-l'Herbe à Carrières-sous-Poissy (78) a permis d'enrichir considérablement les milieux des étangs en bord de Seine, ainsi que les friches environnantes, sans oublier les berges de Seine elles-mêmes. Ces anciennes gravières et champs d'épandage, situés au cœur d'une des boucles de la Seine, sont devenus le plus grand espace naturel des Yvelines, dédié à la biodiversité et aux insectes en particulier, aménagé de chemins, pontons et pistes cyclables pour les promeneurs.

Participation régionale :
132 000 €

DES BERGES REVITALISÉES

L'aménagement de 3,5 km de berges de Marne sur les communes de Dampmart et Thorigny-sur-Marne (77) a été l'occasion de renaturer et stabiliser les berges artificialisées et dégradées.

L'aménagement de voies pour les piétons et les cycles permet de rejoindre de nombreux sites et promenades aux alentours.

Participation régionale :
350 000 €



Aménager durablement la Vallée de la Seine

Dans le cadre du Contrat-Plan interrégional État-Régions (CPIER) de la Vallée de la Seine, l'Île-de-France a soutenu des projets en faveur de l'environnement et d'autres qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie (qualité de l'air, recyclage, etc.) dans ce territoire.

Le Projet d'harmonisation et de renforcement du suivi haute-fréquence de la qualité de l'eau de la Vallée de Seine (Phresques) permet un suivi continu et harmonisé des milieux aquatiques pour une meilleure gestion de la Seine.

POISSONS SOUS PROTECTION

Le projet « Consacre » (Continuité écologique de la Seine et intérêt des acteurs pour sa restauration) doit permettre, de Paris à l'estuaire, de préserver les poissons migrateurs et les espèces concernées par les trames bleues.



Cinéma : les tournages franciliens se mettent au vert

La Région est engagée au sein du collectif à l'origine de la démarche Ecoprod lancée pour prendre davantage en compte l'environnement dans les productions audiovisuelles. Ainsi, les films bénéficient d'une bonification supplémentaire de la part de la Région si la production s'engage dans une démarche écoresponsable à tous les stades de la fabrication du film.

Cette incitation financière régionale engage la filière vers un plus grand respect de l'environnement dans ses pratiques tout en créant des emplois liés ces nouvelles pratiques.

Déjà 10 œuvres audiovisuelles ont bénéficié d'un bonus régional moyen de 50 000 €. Parmi elles, la série *Baron noir* pour Canal+, les films *Petite Leçon d'amour* d'Ève Deboise et *Par un demi-clair matin* de Bruno Dumont.

LA RÉGION SOUTIENT AUSSI LES ŒUVRES QUI ABORDENT LES ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT

→ 34 000 € pour *2 Degrés, les dessous de la guerre climatique*, documentaire TV de Jean-Michel Carré (2017).

→ 40 000 € pour *Le Pourquoi pas ?*, documentaire TV de Paul Jenkins (2016).

→ 94 000 € pour *Aïlo: une odyssée en Laponie*, long métrage de Guillaume Maidatchevsky (2019).

L'ÎLE-DE-FRANCE REMPORTE UN TROPHÉE D'ARGENT AU FESTIVAL « DEAUVILLE GREEN AWARDS 2019 »

En juin 2019, le triptyque des films *Et si on remettait les choses dans le bon sens*, réalisé pour la Région dans le cadre de l'appel à projets national « Territoires d'innovation », a reçu le Trophée d'argent, dans la catégorie Habitat, Bâtiments et Urbanisme, au festival de Deauville.





UNE RÉGION EN **MEILLEURE** **SANTÉ**



Près de la moitié du territoire de l'Île-de-France est consacrée à l'agriculture. Face à ce sujet d'importance pour l'ensemble des Franciliens, la Région se mobilise pour tripler les surfaces cultivées en agriculture biologique en 5 ans, développer l'agriculture urbaine, mais aussi soutenir l'innovation et la recherche pour produire mieux. Au-delà, un Plan régional de l'alimentation est en préparation pour reconquérir l'assiette des Franciliens. La Région s'engage aussi résolument dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens.



LE PACTE AGRICOLE PRÉPARE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

→ 47% du territoire est consacré à l'agriculture.

→ 150 M€ pour le Pacte agricole.

Le Pacte agricole 2018-2030 doit créer des outils pour permettre à l'agriculture francilienne de répondre aux enjeux environnementaux et économiques de demain comme aux exigences des consommateurs.

30 M€ de soutien régional à l'agriculture seront investis chaque année jusqu'en 2022 par la Région.

C'EST CONCRET, C'EST LANCÉ

- Un concours annuel de l'innovation culinaire : IdFood.
- Plusieurs marques : l'« Agneau des bergers d'Île-de-France », « Nos bovins d'Île-de-France » et « Les aviculteurs d'Île-de-France ».
- Une baguette 100% francilienne : la baguette des Franciliens.
- 3 000 visiteurs à la 1^{re} Fête du patrimoine gourmand lors des Journées du patrimoine 2019.

Une agriculture tournée vers le bio

Le Pacte agricole prévoit de tripler les surfaces cultivées en agriculture biologique en 5 ans. En 2018, la Région a cofinancé, pour la première fois, les aides directes à la conversion (CAB) et au maintien de l'agriculture biologique (MAB) dont l'État s'est désengagé, pour soutenir la dynamique et répondre à la demande des consommateurs. Pari réussi pour l'Île-de-France puisque un peu plus de 13 400 nouveaux hectares sont passés en conversion en agriculture biologique faisant de l'Île-de-France la première région française pour le nombre de conversions en 2018 et 2019.

Soutenir l'agriculture urbaine

En matière d'agriculture urbaine et périurbaine, la Région soutient les projets au plus près des Franciliens. Les porteurs de projets sont fortement incités à recourir à des méthodes de culture sans produits phytosanitaires de synthèse.

En octobre 2019, 14 lauréats ont été désignés à l'occasion d'un nouvel appel à projets auquel la Région a consacré 250 000 €. Ils devront fournir des productions de qualité, une vie de quartier autour d'un projet fédérateur, refuge pour la biodiversité et qui respecte les principes de l'économie circulaire.

La végétalisation des zones urbaines permet aussi de créer des micro-îlots de fraîcheur et de mieux isoler des bâtiments. Ces lieux deviennent aussi des refuges pour la biodiversité grâce à l'aménagement de nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes, mares, haies, etc.

MARAÎCHAGE BIO ET SOCIAL

Propriétaire de 5 ha dans le Val-d'Oise, la Ville d'Aubervilliers (93) va y implanter une exploitation maraîchère biologique entretenue par des Albertivillariens salariés en insertion. Les produits seront distribués aux habitants via le centre communal d'action sociale.

Le bio dans les cantines

La Région poursuit ses efforts d'introduction du bio dans les cantines en y consacrant une enveloppe spécifique de 3 M€ pour 2020 (+20% par rapport à 2019).

/OBJECTIF

45 000 ha de terres agricoles biologiques en 2022. /





NOUVEAU

DU BIO ET DU LOCAL DANS LES CANTINES

La Ville de Savigny-le-Temple (77) crée son activité agricole biologique (légumes, verger, élevage de poules) afin d'augmenter la part de productions locales dans ses cantines publiques. Des groupes scolaires seront accueillis dans les espaces de production.

1 M€ pour l'innovation agricole

Chaque année depuis 2016, la Région consacre 1 M€ au soutien à l'innovation agricole. Ces avancées technologiques ont également des retombées environnementales bénéfiques importantes compatibles avec la performance économique des exploitations.

Cela comprend par exemple la fertilisation des parcelles grâce à l'imagerie aérienne, la préservation de l'eau grâce aux sondes d'irrigation connectées et la baisse de la consommation en énergies fossiles dans les champs grâce à des robots désherbeurs.

Ces innovations sont testées et validées au sein de la « Ferme pilote innovation » de Boutigny-sur-Essonne (91), gérée par Chambre d'agriculture d'Île-de-France et financée par la Région. Un projet de ferme digitale est également à l'étude.

Mobilisation de financements européens pour l'agriculture

Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) contribue au développement des territoires ruraux. La Région Île-de-France gère près de **58 M€** de FEADER à destination des territoires ruraux et soutient ainsi l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles et des sites forestiers, ou encore le développement de l'agriculture biologique.

NOUVEAU

Zones de non-traitement (ZNT) autour des habitations: la Région s'engage

Alors qu'une consultation nationale vient d'être lancée au sujet des distances minimales à respecter entre habitations et zones d'épandage de produits phytosanitaires, la Région

a décidé d'abonder de 2 M€ la dotation de la Mesure agro-environnementale (MAE) biodiversité pour la prochaine campagne. Dès 2020, cette somme contribuera à accompagner les agriculteurs dans les zones de tension liées à la mise en place des ZNT pour les surfaces qui ne seraient pas traitées dans le cadre des chartes.





Par ailleurs, la Région financera des études complémentaires sur tous les composants chimiques dont les connaissances sont encore lacunaires (particules ultrafines et perturbateurs endocriniens, etc.) dans le cadre du Domaine d'intérêt majeur (DIM) de recherche sur la pollution de l'air.

Elle entend ainsi contribuer au débat sur la santé publique qui concerne autant les riverains de ces zones que les agriculteurs eux-mêmes.

NOUVEAU

UN DIM POUR TROUVER DES ALTERNATIVES AU GLYPHOSATE

En octobre 2019, la Région a annoncé, en matière de recherche, le lancement d'un Domaine d'intérêt majeur (DIM) « émergent » sur la question du glyphosate et sur les alternatives possibles aux intrants chimiques.

Il s'agit de créer un réseau de recherche réunissant les chercheurs en agronomie d'Île-de-France autour de l'innovation en matière de traitement des plantes et des cultures: alternatives au glyphosate, mais aussi aux intrants agricoles, etc.

Ce nouveau DIM rejoint les 13 Domaines d'intérêt majeur déjà soutenus par la Région sur la période 2017-2020, qui contribuent à favoriser le recrutement de doctorants et de chercheurs confirmés, ainsi qu'à l'achat d'équipements scientifiques pour renforcer l'attractivité de l'Île-de-France et l'innovation.

NOUVEAU

100% des cantines des lycées seront approvisionnées en produits locaux d'ici à 2024

Lors de la rentrée 2019, la Région a généralisé à l'ensemble des lycées l'offre de produits locaux et bio dans les restaurants scolaires franciliens. D'ici 2024, 100% des établissements seront approvisionnés avec des produits locaux, dont 50% de produits bio.

Pour atteindre cet objectif, **la Région finance un supplément de 21 centimes pour chaque repas**, afin d'inciter l'ensemble des établissements à utiliser prioritairement des produits bio régionaux.

En parallèle, elle soutient 70 actions de lutte pour la réduction des déchets et contre le gaspillage alimentaire, de l'approvisionnement au service en passant par la préparation. Aujourd'hui, **1 lycée sur 6 bénéficie** d'une collecte spécifique « déchets alimentaires » et valorise ses déchets par le compostage ou la méthanisation. Les lycées les plus actifs réduisent ainsi jusqu'à 60% les quantités jetées.





NOUVEAU

Préparation d'un Plan régional de l'alimentation

Pour aller plus loin, la Région, aidée par Île-de-France Terre de saveurs, travaille à l'élaboration d'un Plan régional de l'alimentation, rédigé en concertation avec les acteurs des filières agricoles, des consommateurs et les responsables d'entreprises alimentaires, de la restauration collective, de l'amont et de l'aval, etc.

Initié à la suite des premières Assises de l'alimentation francilienne organisées par la Région lors du Salon de l'agriculture 2019, ce plan ambitionne notamment de reconquérir l'assiette des Franciliens pour qu'ils retrouvent un regard positif sur l'agriculture, alors que le patrimoine culinaire local a déjà sa marque déposée : «Produit en Île-de-France».

Pour atteindre ses objectifs, le Plan régional de l'alimentation, qui sera dévoilé au printemps 2020, se déclinera en une série d'actions concrètes à court terme.

LUTTER CONTRE LE BRUIT

Des enrobés phoniques innovants pour lutter contre la pollution routière

Dans le cadre de son «Plan anti-bouchons et pour changer la route», adopté en 2017, la Région a mis en place un fonds de 60 M€ consacré à l'innovation. Parmi les projets aidés figurent ceux concernant les enrobés phoniques. Testés avec succès pour la première fois sur l'autoroute A4, qui supporte jusqu'à 250 000 véhicules par jour, ces nouveaux enrobés réduisent par 3 le bruit produit par la circulation selon les mesures de Bruitparif.

Depuis, plus de 25 km de voies ont bénéficié de ces revêtements, réduisant les nuisances de plus de 50 000 riverains le long de ces axes.
→ Voir carte 4, page 57 dans les annexes.





NOUVEAU

UNE CHARTE POUR COMBATTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

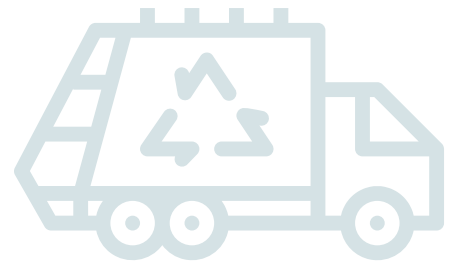
L'Île-de-France est la première Région française à s'être engagée dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens et leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé. En novembre 2018, les élus régionaux ont adopté à l'unanimité la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens ».





UNE RÉGION PLUS PROPRE ET CIRCULAIRE

Lutte contre les décharges sauvages, soutien aux collectivités, entreprises et associations pour réduire, collecter et recycler les déchets, au quotidien, la Région agit pour améliorer le cadre de vie des Franciliens. Pour atteindre une Île-de-France « zéro déchet », elle encourage également l'émergence d'une économie circulaire porteuse d'innovation et de création de valeur, tout en étant exemplaire dans ses propres établissements.



7,6 M€ POUR LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Face à l'ampleur des dépôts sauvages en Île-de-France et à leurs conséquences pour les territoires, la Région conduit, depuis fin 2016, un plan d'action « Île-de-France propre » pour lutter contre ces mauvaises pratiques.

L'objectif est de mobiliser et d'accompagner les collectivités et l'ensemble des acteurs franciliens pour réduire collectivement et durablement les dépôts en mettant en œuvre des actions préventives, curatives et répressives selon 4 axes :

- mise en place d'un Fonds propreté ;
- développement d'une offre de collecte des déchets des habitants et des professionnels ;
- sensibilisation des professionnels ;
- renforcement des sanctions.

Ce plan permet principalement l'acquisition de véhicules de collecte, la mise en œuvre de moyens de protection de zones sensibles, le développement de caméras de vidéosurveillance et de pièges photographiques ou encore l'installation de panneaux de sensibilisation et d'information. **En 2018, 2 nouvelles modalités ont été mises en place pour répondre aux situations particulières des dépôts d'ampleur exceptionnelle et sur les terres agricoles.**



Fin 2019, la Région a déjà soutenu 118 projets de lutte contre les dépôts sauvages pour un montant global de près de 7,6 M€.

En ont bénéficié :

- **69 communes ;**
- **23 intercommunalités (EPCI/EPT/Syndicats) ;**
- **3 départements ;**
- **3 exploitations agricoles...**

RÉSORPTION AVANT RÉAMÉNAGEMENT

Pendant presque 1 an, Vauhallan (91) a été confrontée à l'occupation illicite de 3 parcelles communales sur lesquelles ont été déposées plus de 12 500 tonnes de déchets. La Région apporte son soutien à la résorption de ce dépôt sauvage à hauteur de 100 000 € pour que le nettoyage de ce site puisse être assuré. Un projet de réaménagement vise ensuite un retour à la nature de ces parcelles qui seront boisées et partiellement ouvertes au public.

SOUTENIR LES ACTEURS DE LA PROPRETÉ

Dans le cadre du Fonds propreté, la Région Île-de-France a voté en septembre 2019 une subvention de 7 500 € pour la régie de quartier Passerelles, dans le 17^e arrondissement de Paris. Cette somme permettra l'acquisition de matériels essentiels aux opérations de nettoyage. La Région souhaite ainsi apporter une véritable solution aux riverains, désemparés face aux dépôts sauvages et jets d'ordures, qui eux-mêmes entraînent de multiples nuisances.





La Région coordonne une dynamique régionale pour augmenter les actions de lutte contre les dépôts sauvages sur le territoire :

- création et mise à disposition d'outils comme 5 webconférences gratuites à destination des élus et techniciens franciliens, création d'une application de signalement des dépôts sauvages intitulée « AC/DECHETS » expérimentée à Saint-Germain-en-Laye (78) en lien avec l'ONF ;
- organisation d'une première Journée régionale sur la lutte contre les dépôts sauvages le 7 novembre 2019.

Enfin, des propositions concrètes d'évolutions réglementaires ont été portées auprès de l'État dans le cadre de la future loi anti-gaspillage et économie circulaire prévue d'ici 2020.



NOUVEAU

100 000 € POUR RÉSORBER LA « MER DE DÉCHETS » DANS LES YVELINES

La Région se mobilise aux côtés des collectivités pour trouver une solution pérenne à la décharge à ciel ouvert de 40 ha dans la plaine de Chanteloup/Carrières-sous-Poissy (78). Une subvention sera soumise au vote dès cet automne, afin de réaliser les études préalables et lancer un appel à manifestation d'intérêts pour le réaménagement de ces terrains. Avec un objectif concret : qu'une première opération de nettoyage soit effectuée début 2020.



VERS UNE ÎLE-DE-FRANCE « ZÉRO DÉCHET »

La Région poursuit son soutien aux projets de prévention et de valorisation des déchets contribuant à réduire les quantités de déchets et à améliorer les performances de réemploi et de recyclage.

Depuis 2016, près de 200 projets ont été soutenus à hauteur de 18,8 M€ dont :

- 86 projets en faveur du tri sélectif et du recyclage, y compris dans la filière BTP ;
- 55 projets de développement des activités et filières de réemploi ;
- 40 projets relatifs aux biodéchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire et plus largement la réduction des déchets.

La Région a renforcé son soutien à la création et à la modernisation de déchetteries publiques et au développement d'équipements dédiés aux déchets des professionnels. Ce sont ainsi 25 projets qui ont été soutenus pour près de 6 M€.



Compostage de proximité

Pour généraliser le tri à la source des biodéchets, la Région poursuit l'accompagnement des collectivités pour le développement de solutions de proximité : compostage individuel et collectif, broyage des déchets verts, création de sites de compostage...

→ Soutien à des opérations de compostage de proximité en habitat pavillonnaire et en pied d'immeuble pour plus de 1 M€ : Smetom Géode (77), CA Saint Quentin-en-Yvelines (78), Siredom (91)...

→ Attribution d'une subvention de 211 000 € à la société Up Cycle, qui développe sa production de compost à partir de bio déchets pour la production de champignons à Saint-Nom-la-Bretèche (78)

→ Soutien à hauteur de 200 000 € pour la création d'une plateforme de regroupement et prétraitement des biodéchets à Stains (93) par la société Moulinot Compost et biogaz.

LE SMIRTOM DU VEXIN

Soutien à la création d'une déchetterie publique par le Smirtom du Vexin (95) à hauteur de 300 000 €. Le déplacement de l'actuelle déchetterie dans l'ancien centre de tri des déchets ménagers situé à Vigny (95) permettra d'améliorer les conditions d'accès des habitants et des professionnels, et d'accueillir de nouveaux types de déchets.

ROSNY-SUR-SEINE

Soutien de la Région de 186 955 € à la création d'une déchetterie privée pour les professionnels par la société Sotrema à Rosny-sur-Seine (78).





NOUVEAU

Un plan pour une région circulaire qui réduit et valorise ses déchets

En application de la loi NOTRe de 2015, la Région a lancé l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France. Après une large concertation avec l'ensemble des acteurs franciliens et une enquête publique, le projet de Plan sera soumis au vote du Conseil régional en novembre 2019. Les objectifs, les prescriptions et les préconisations du PRPGD sont opposables aux décisions prises par les collectivités territoriales et les services de l'État faisant de ce plan un document de référence.

Ce Plan veut combattre les déchets et les dépôts sauvages à la source, en limitant au maximum la mise en décharge, en réduisant la consommation de ressources et en favorisant le recyclage.

LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN DÉCHETS

- Le Plan régional décline les objectifs nationaux en tenant compte des particularités régionales :
- diminuer de 10% la quantité globale de déchets ménagers assimilés entre 2010 et 2025 et dépasser cet objectif à l'horizon 2031;
 - diminuer de 10% les déchets d'activités économiques entre 2014 et 2031;
 - diminuer de moitié le gaspillage alimentaire en 2025 et de 60% en 2031;
 - doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation en 2031;
 - doubler la collecte pour le réemploi et la valorisation des textiles;
 - atteindre un taux de 30% des habitants en tarification incitative en 2031;
 - généraliser le tri à la source des bio déchets à l'horizon 2025;
 - atteindre 65% de recyclage de valorisation matière et organique en 2031 (ménages et entreprises);
 - valoriser 75% des déchets de chantiers en 2025 et 85% en 2031;
 - doubler la quantité de matériaux issus du recyclage dans l'aménagement et la construction d'ici 2031;
 - aller vers une généralisation de l'éco conception des bâtiments et la déconstruction sélective;
 - réduire de 50% le stockage des déchets non dangereux en 2025 et de 60% en 2031.



Il sera suivi au premier trimestre 2020 d'une Stratégie régionale pour l'économie circulaire, qui permettra d'aller encore plus loin dans la réduction de la consommation de matériaux et dans le réemploi.

DU « SPORT ZÉRO DÉCHET »

La Recyclerie sportive, une association implantée à Massy (91) depuis 2016, a pour objectifs de permettre l'accès au sport à tous, de réduire la production de déchets sportifs et de promouvoir l'économie circulaire. Elle réalise des collectes d'équipements sportifs, des animations « sport zéro déchet » avec des ateliers d'autoréparation et de la revente de matériels dans des boutiques solidaires de réemploi. La Région a accompagné cette recyclerie à hauteur de 127 400 € pour s'implanter sur 2 nouveaux sites à Paris et dans l'ancienne gare du RER C de Massy-Palaiseau.



DES DÉCORS RECYCLÉS

La Réserve des arts, une association de Pantin (93), est un acteur de référence pour l'éco-circularité de la création. Dans sa boutique parisienne et son entrepôt, elle propose à la vente des matériaux de récupération de qualité (tissus, cuir, quincaillerie, bois, etc.) pour les réemployer dans le domaine de la création de contenus culturels, évènementiels, etc.

La Région lui a accordé en juillet 2019 une aide de 130 500 €.

Engager l'Île-de-France dans le cercle vertueux de l'économie circulaire

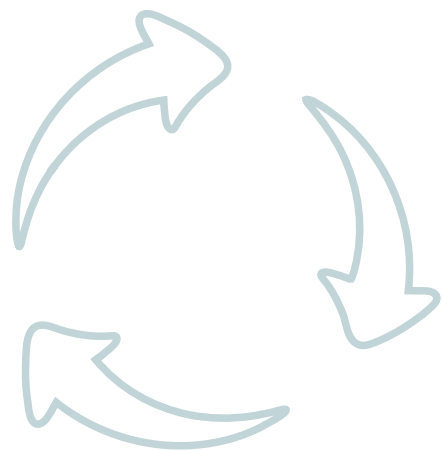
La Région prépare pour 2020 une stratégie régionale destinée à faire basculer l'Île-de-France dans l'économie circulaire. Il s'agit de favoriser l'ensemble des actions et transformations permettant, d'une part, de réduire la consommation de ressources naturelles, en particulier les non renouvelables et, d'autre part, de transformer ce qui est considéré comme un déchet en ressource, pour développer une offre locale de matières secondaires. Elle permettra de mettre en avant toutes les actions d'ores et déjà engagées par la Région et d'accélérer la transition d'un modèle linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle en boucle plus vertueux.

La Région a déjà soutenu près de 60 projets pour 3,3 M€ afin de développer le réemploi et la réutilisation et prolonger la durée de vie des objets, des matériaux et des matières! La Région favorise ainsi la création ou l'amélioration du réemploi.

LE BTP RECYCLE

L'association Reavie a été soutenue pour l'aménagement de 2 plateformes de réemploi de matériaux du BTP dans les Hauts-de-Seine: à Antony (25 905 €) et à Châtenay-Malabry (31 125 €) pour Plateforme Solid-R.

La Région a déjà soutenu près de **55 PROJETS POUR 3,3 M€** afin de développer le réemploi et la réutilisation et ainsi prolonger la durée de vie des objets.





UNE RÉGION QUI FAVORISE L'URBANISME DURABLE

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêts « Territoires d'innovation de grande ambition », la Région s'affirme comme fer de lance d'un renouvellement urbain durable et respectueux de l'environnement. Aides aux collectivités pour financer des équipements ou aménager l'espace public, urbanisme transitoire, reconquête des friches, rénovation énergétique participent à aménager le territoire avec des projets concrets prenant en compte la transition environnementale. Avec un objectif fort : **zéro artificialisation nette des sols.**

Près de la moitié des «100 Quartiers innovants et écologiques» sont financés

Depuis 2016, la Région a investi plus de 140 M€ dans le dispositif «100 Quartiers innovants et écologiques». Déjà 44 projets d'aménagement ont été cofinancés, pour construire de nouveaux quartiers répondant à l'objectif de réduction de notre impact écologique. Les opérations soutenues doivent apporter des réponses positives aux 5 objectifs suivants et faire preuve d'innovation sur au moins l'un d'entre eux :

- un quartier vivant, sûr et agréable, mixant logements, emplois et services de proximité ;
- un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique ;
- un quartier qui favorise les mobilités durables ;
- un quartier pensé dans sa globalité et ancré dans son territoire ;
- un quartier qui contribue à l'effort régional de logement.

ÉNERGIE ET EAUX MIEUX GÉRÉES

Le nouveau quartier du Moulon, qui s'inscrit dans le projet du campus urbain de Paris-Saclay (91), se caractérise entre autres par une gestion collective et innovante des enjeux liés à l'énergie et à la gestion de l'eau, qui en fait une opération exemplaire.

Soutien régional : 4 M€

LA TRAME VERTE SE POURSUIT

Une coulée verte constitue la base du projet situé dans le quartier Vieux-Pays-Soleil-Levant, au cœur d'Aulnay-sous-Bois (93). Elle doit relier le Vieux-Pays aux futurs logements créés le long de la D115 et au-delà de cet axe, vers le parc de la Roseraie et le collège Gérard-Philippe. Cet espace végétalisé doit compléter la trame verte de la ville à travers le réseau de parcs existants.

Soutien régional : 3,5 M€



Depuis juin 2016, la Région a soutenu 44 projets pour un montant global de **PLUS DE 140 M€.**

L'urbanisme transitoire, pour aménager autrement

L'aménagement des espaces délaissés ou en mutation s'effectue sur un temps long, parfois une quinzaine d'années. Selon une démarche unique en son genre, la Région soutient les collectivités, aménageurs ou associations proposant des projets visant à redonner vie, de façon éphémère, à des bâtiments ou des terrains en attendant qu'ils soient transformés.

Chaque projet doit comporter un volet environnemental.





UNE VITRINE DE L'ÉCOCONSTRUCTION

Dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de la Plaine de Montaigne à Melun (77), 10 ha de terrains sont remis en culture et serviront à faire du futur quartier une vitrine de l'écoconstruction et à stimuler l'usage du chanvre en circuits courts, tout en associant les habitants à la construction de la ville.

Soutien régional : 50 000 €

DU TRANSITOIRE DURABLE

Avec Li'O, divers aménagements et activités (parcelles de production, pépinière relais de plantes, plateforme de compostage pour les riverains et maison de l'écologie urbaine) sont expérimentés, dans l'attente de l'extension du parc départemental de l'Île-Saint-Denis (93).

Soutien régional : 126 000 €

PLATEFORME LOGISTIQUE

Création d'une plateforme logistique dans les locaux de l'ancien siège d'Universal Music, à Antony (92), destinée aux acteurs du réemploi, en complément du centre d'hébergement déjà aménagé.

Soutien régional : 53 000 €

Contrat d'aménagement régional et contrat rural : des leviers en faveur de l'environnement

Le succès des Contrats d'aménagement régional (CAR), pour les communes de plus de 2 000 habitants, et celui des Contrats Ruraux (CoR), pour celles de moins de 2 000 habitants, ne se démentent pas depuis leur mise en œuvre en 2017. Ces dispositifs permettent de répondre rapidement aux besoins des communes à travers des financements d'équipements et d'espaces publics.

CONTRATS D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

- 170 contrats signés depuis 2016
- 153 M€ de subventions

CONTRATS RURAUX

- 222 contrats signés depuis 2016
- 30 M€ de subventions

→ Les Contrats d'aménagement régionaux accompagnent des investissements portant sur le patrimoine foncier et immobilier public notamment à travers le soutien aux circulations douces et à l'environnement. Les projets financés relèvent de nombreuses thématiques environnementales comme la réduction et la valorisation des déchets au niveau local, la nature et la biodiversité, la restauration des milieux aquatiques et humides, la rénovation énergétique du patrimoine communal et l'économie circulaire.

→ Une enveloppe spécifique est d'ailleurs prévue pour inciter les collectivités à porter des projets environnementaux.

→ Grâce aux Contrats ruraux, la Région contribue au traitement qualitatif des espaces publics, à l'enfouissement de réseaux, aux travaux de voirie qui peuvent s'accompagner de traitements paysagers, ou de la réalisation de circulations douces. Les aménagements d'espaces publics représentent 25% des montants financés. En outre, des actions relatives à l'amélioration thermique des équipements sont aussi intégrées aux contrats à hauteur de 1 M€ depuis 3 ans.

UN GROUPE SCOLAIRE EXEMPLAIRE

Le Contrat d'aménagement régional de Chennevières-sur-Marne (94) finance la construction d'un groupe scolaire de 12 classes et d'un accueil de loisirs. Cette action s'inscrit dans une démarche environnementale exemplaire par la construction de bâtiments passifs, labellisés matériaux biosourcés.



UN ÉCOCENTRE DE LOISIRS

La Région a financé la construction de l'écocentre de loisirs Félix-Eboué à Rosny-sous-Bois (93), pour lequel la commune a privilégié un projet adapté aux changements énergétiques, climatiques et environnementaux en utilisant notamment un système de construction par paille porteuse après pressage.



NOUVEAU

À la reconquête des friches franciliennes

La Région affirme sa volonté de tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette » en Île-de-France. Travailler sur les friches, reconverter des espaces délaissés ou abandonnés, redonner une cohérence aux formes urbaines tout en trouvant les voies d'un développement durable, telle est l'ambition du Plan friche, présenté à la séance du Conseil régional de novembre 2019.

Ce Plan friche encouragera une nouvelle façon de concevoir la ville pour répondre aux attentes des Franciliens et aux enjeux contemporains, en conciliant le développement urbain et la reconquête de la nature.

Sur la base d'un appel à manifestations d'intérêts **doté de 1 M€**, la Région soutiendra au travers d'expertises ou de financements des projets visant à :

- limiter l'expansion urbaine et favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même ;
- préserver des zones naturelles dans la nouvelle urbanisation projetée ;
- regagner des espaces agricoles et naturels.





UN ÉCOGÎTE BIOSOURCÉ

Chatenoy (77) bénéficie d'un Contrat rural pour la réhabilitation d'une ancienne ferme en éco-gîte, avec l'utilisation de matériaux traditionnels du Gâtinais et de matériaux biosourcés, dont le chanvre, en privilégiant les circuits courts et la production locale.

Utiliser les vertus du bois et des matériaux biosourcés dans la construction

OBJECTIFS :

- 70 000 logements construits entre 2005 et 2030 ;
- 125 000 logements rénovés par an d'ici 2020.

L'Île-de-France offre d'importantes opportunités de développement pour les usages du bois et des matériaux biosourcés. Ces ressources sont particulièrement adaptées au contexte urbain et dense du territoire francilien : mise en œuvre rapide, nuisances de chantier réduites, filière sèche peu consommatrice en eau, peu ou pas de déchets de chantier, etc.



La construction bois-biosourcés est considérée comme un vecteur de création de valeur ajoutée et d'emplois non délocalisables, notamment dans les territoires ruraux.

La Région soutient aussi les maîtres d'ouvrage publics qui font appel à un accompagnement technique spécifique, pour l'intégration de matériaux bois et biosourcés dans leurs opérations.

Bois et matériaux biosourcés :

1 m³ de bois stocké = 1 tonne de CO₂ stockée.

EN BOIS ET TERRE CRUE LOCALE

Construction de 56 logements collectifs et individuels en accession libre à Chanteloup-en-Brie (77), intégrant 75% de bois français et de la terre crue locale.
Soutien régional : 36 000 €

TIERS-LIEU BIOSOURCÉ

Création d'un centre de télétravail en matériaux biosourcés sur le site de la Maison du Parc naturel régional du Gâtinais français à Milly-la-Forêt (91).
Soutien régional : 280 000 €

UN SOMMET INTERNATIONAL DE LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE

Organisé par la Région du 5 au 7 novembre 2019 à Paris, ce sommet à destination des élus, collectivités, maîtres d'ouvrage, aménageurs et autres décideurs publics mettra en lumière les initiatives de territoires, sous toutes leurs formes, et les bonnes pratiques identifiées partout dans le monde, et engagera une dynamique internationale sans précédent.



Améliorer la performance énergétique des lycées

Dans le cadre de son Plan d'urgence 2017-2027 de 5 Mds€ pour les lycées, la Région prévoit de rénover 59 établissements : ravalement de façades, isolation par l'extérieur, remplacement de fenêtres, modernisation des installations de chauffage et de ventilation, etc. Le déploiement de panneaux photovoltaïques contribue à développer le recours aux énergies renouvelables.

Pour accélérer et multiplier ces opérations de rénovation énergétique, la Région souhaite utiliser de nouveaux modes contractuels. Un accord-cadre de marchés de partenariat a, par exemple, été lancé en mars 2019.

21 lycées pourraient en bénéficier d'ici 2023 avec une enveloppe de 280 M€.

À la rentrée 2019-2020, 3 lycées avaient bénéficié d'importants travaux de rénovation énergétique :

- le lycée Marcellin-Berthelot à Saint-Maur-des-Fossés (94) : **4 M€ de travaux ;**
- le lycée Galilée à Cergy (95) : **9 M€ de travaux ;**
- le lycée Fragonard à L'Isle-Adam (95) : **7,9 M€ de travaux.**

La Région vise une réduction globale de la consommation d'énergie des lycées d'au moins 20% d'ici 2030 (comparé à 2015).

NOUVEAU

La Région lauréate de l'appel à manifestation d'intérêts « Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) »

Le projet « Construire au futur, habiter le futur », porté par la Région, a été désigné lauréat, en septembre 2019, de l'appel à manifestation d'intérêts national « Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) ». Cette reconnaissance va permettre de mobiliser près de 310 M€ pour engager cette démarche.



Avec 120 partenaires des secteurs de l'habitat et de la construction : aménageurs, concepteurs, fédérations d'entreprises du bâtiment, territoires, ainsi que les Franciliens, ce programme, qui s'inscrit dans la stratégie Smart Region, a été choisi car il permet à toute la filière habitat-construction, de s'inscrire dans une démarche de transformation numérique, écologique et citoyenne.

Réduire l'empreinte environnementale de l'habitat est un des axes centraux du programme. Une dizaine de projets devraient voir le jour d'ici aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Parmi eux, l'un consiste à favoriser le déploiement d'un radiateur-ordinateur permettant de se chauffer écologiquement en payant moins cher. Et l'autre prévoit de développer des îlots de fraîcheur par de la végétalisation en zone urbaine afin d'atténuer les effets du changement climatique, et ramener de la biodiversité là où il est impossible de planter des arbres.

36 M€ consacrés aux copropriétés dégradées

La Région aide des copropriétés en grandes difficultés à réduire leurs charges, en particulier grâce à des travaux de réhabilitation thermique. Cette action qui a, en premier lieu, un objectif social contribue également à accompagner la transition énergétique dans le secteur résidentiel privé. Depuis 2016, la Région a mobilisé plus de 36 M€ afin de financer des diagnostics techniques, réaliser des études et engager des travaux.

En pratique, les travaux réalisés doivent permettre de gagner 2 classes. Pour les bâtiments classés D ou E, l'objectif est d'atteindre l'étiquette C ou d'être labellisés HPE Rénovation ou Rénovation 150. Pour les passoires thermiques (classe F et G), l'objectif visé est l'étiquette D.

En 3 ans, près de 100 000 Franciliens en ont bénéficié.

→ Voir carte 5, page 58 dans les annexes.



1,4 M€ POUR LES RÉHABILITATIONS

En juillet 2019, la Région a attribué 10 subventions d'un montant total de 1,4 M€ pour financer des opérations de soutien à des programmes de réhabilitation dans des copropriétés dégradées à Épinay-sur-Seine (93) et La Plaine-Saint-Denis (93), portant sur 214 logements.

NOUVEAU

10 M€ pour en finir avec les passoires énergétiques dans le parc social

Le parc social en Île-de-France comprend aujourd'hui encore environ 50 000 logements affichant un diagnostic de performance énergétique de classe F ou G. Au rythme actuel, il faudra encore 50 ans pour faire disparaître ces appartements dont la consommation énergétique très élevée nuit à l'environnement. Consciente de l'urgence de la situation, la Région affiche sa volonté de supprimer en 10 ans ces 50 000 passoires. Dans son budget 2020, il est prévu de mobiliser 10 M€ afin de réaliser une première tranche de travaux sur 5 000 logements sociaux. Il s'agira d'apporter 2 000 € par logement, soit environ 6% du coût d'une rénovation énergétique et de mobiliser les financements européens FEDER.



200 000 visiteurs à la 1^{re} édition de la Biennale d'architecture et de paysage d'Île-de-France

Organisée du 3 mai au 13 juillet 2019 à Versailles (78), la 1^{re} Biennale d'architecture et de paysage d'Île-de-France (BAP) a accueilli 200 000 visiteurs. La BAP a permis d'engager une véritable réflexion et un dialogue entre experts de l'architecture et du paysage, citoyens, artistes et acteurs locaux sur le thème: « L'Homme, la nature et la ville ».

Ce nouveau rendez-vous s'inscrit dans la durée avec une prochaine édition prévue en 2021.



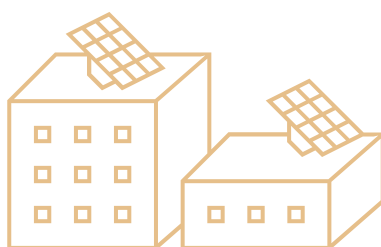
Pour y arriver, des contrats pluriannuels seront passés avec les bailleurs HLM visant à réaliser les travaux de rénovation indispensables, pour que des dizaines de milliers de locataires Franciliens disposent de logements confortables.

ÎLE-DE-FRANCE ÉNERGIES : LA RÉFÉRENCE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Soutenue par la Région, la société est la spécialiste francilienne de la rénovation énergétique en copropriété.

Elle propose une offre de services coordonnés : audit, conception du programme de travaux, montage juridique et financier, suivi du chantier, préfinancement des aides et garantie de performance énergétique avec un objectif minimal de réduction de 40% de la consommation.

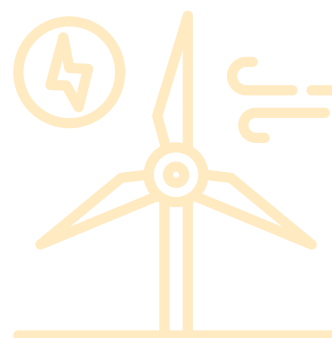
À côté de cette activité dans le domaine de la rénovation énergétique, Île-de-France Énergies se consacre aussi au développement des énergies renouvelables.





UNE RÉGION DÉCARBONÉE QUI MISE SUR LES ENERGIES **RENOUVELABLES**

Confrontée à l'urgence climatique et à la pollution de l'air, la Région s'engage enfin dans une vraie transition énergétique en finançant désormais toutes les alternatives aux énergies fossiles. Plan solaire, méthanisation, géothermie, etc. représentent autant de gisements d'énergies renouvelables à exploiter pour répondre aux enjeux de l'énergie et du climat à l'avenir, avec d'importantes retombées en termes de développement économique et d'emplois.



/ COUVRIR 100 %

de la consommation régionale avec des sources renouvelables d'ici 2050. /

UNE STRATÉGIE ÉNERGIE-CLIMAT AMBITIEUSE

Afin de rattraper 20 ans de retard en matière d'énergie renouvelable, la Région a adopté, en juillet 2018, une Stratégie énergie-climat. L'objectif est de couvrir 100% de la consommation régionale avec des sources renouvelables d'ici 2050.

Première étape : réduire de 20% la consommation énergétique régionale d'ici 2030 et doubler la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien, pour fournir 40% de la consommation. La Région, en tant que chef de file des collectivités territoriales en matière d'énergie et de climat, propose aux collectivités locales une assistance et des solutions techniques pour développer les énergies renouvelables sur leurs territoires.

300 M€ seront mobilisés, d'ici 2024, pour mettre en œuvre la Stratégie énergie-climat.

LE POTENTIEL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

La Stratégie énergie-climat de la Région met l'accent sur plusieurs sources et vecteurs d'énergies renouvelables ayant un potentiel de développement en Île-de-France : les réseaux de chaleur, le solaire et le biométhane.

Si les réseaux de chaleur sont plutôt répandus en Île-de-France, le solaire et le biométhane, ont été négligés jusqu'en 2016. La Stratégie énergie-climat prévoit donc des efforts importants afin de développer le solaire (pour atteindre 16% du total des énergies renouvelables) et le biométhane (pour atteindre 14% du total des renouvelables).

NOUVEAU

APPORTER L'ÉNERGIE SOLAIRE À 1 MILLION DE FRANCILIENS

Fin 2018, le parc solaire installé en Île-de-France atteignait à peine les 100 MW, soit 0,1% de la consommation en électricité de l'ensemble de la région ou la consommation de 15 000 habitants.

Or, le potentiel régional identifié est de 6 GW. Aussi, en multipliant par 60 le parc solaire entre 2015 et 2030, on pourrait couvrir les besoins en électricité de presque 1 million de Franciliens.

Pour atteindre cet objectif, la Région adoptera en novembre 2019 un Plan solaire pour l'Île-de-France. Ce plan prévoit notamment d'installer des panneaux photovoltaïques sur 100 lycées, et de mobiliser les collectivités pour équiper leurs bâtiments.

→ 10 M€ dès 2020 pour doubler le parc solaire francilien d'ici fin 2021.

/ La Région adopte un Plan solaire visant à doubler le parc régional d'ici fin 2021, et atteindre l'objectif régional en 2030. /





NOUVEAU

L'hydrogène, une des solutions du futur de la mobilité propre

Le transport est le premier contributeur (30%) des émissions de gaz à effet de serre en France. Et le transport routier en représente 95%. Premier émetteur d'oxydes d'azote, il est aussi à l'origine de 31% des particules fines PM10 et 34% des PM2.5.

Pour accompagner le développement d'une mobilité propre adaptée aux différents usages et territoires, la Région souhaite encourager la mobilité hydrogène, en complémentarité avec l'électrique et le GNV. La Région a ainsi élaboré avec les acteurs de la filière la charte «Île-de-France Territoire Hydrogène».

Votée en novembre 2019, celle-ci garantira l'interopérabilité des projets sur l'hydrogène développés dans tout le territoire. Elle s'accompagne d'un nouvel appel à manifestation d'intérêts (AMI) «Innovation et structuration de la filière hydrogène», qui sera le chaînon manquant entre les dispositifs régionaux existants d'aide à l'acquisition de véhicules hydrogène et d'aide au développement de la production d'hydrogène dans le territoire.

La Région favorise ainsi l'émergence d'un véritable écosystème de l'hydrogène, à même de transformer la mobilité des professionnels, au bénéfice de la qualité de l'air et du climat.

NOUVEAU

La Région fait décoller la filière biométhane

L'Île-de-France compte aujourd'hui 25 unités de méthanisation en fonctionnement, dont 13 dans des fermes situées majoritairement en Seine-et-Marne, et 8 unités pour traiter les boues de stations d'épuration. Et cette filière continue de se développer avec le soutien de la Région, principalement dans le domaine agricole.

À ce jour, le dispositif Région a financé 28 unités (23,7 M€), toutes n'étant pas encore en service.

Fondée sur la dégradation de la matière organique par des micro-organismes, la méthanisation permet de produire du biogaz. Cette énergie renouvelable peut être utilisée pour la production d'électricité et de chaleur ou être injectée dans les réseaux de gaz sous forme de biométhane. Comme le gaz conventionnel, elle peut être utilisée pour le chauffage, la cuisson, l'eau chaude sanitaire, les usages industriels ou encore comme carburant.



La méthanisation permet également de produire du digestat, fertilisant organique qui retourne sur les sols agricoles en substitution d'engrais chimiques. Les valorisations du biogaz et du digestat constituent ainsi des boucles vertueuses dans une logique d'économie circulaire.

OBJECTIF : PRODUIRE 5 TWH/AN DE BIOMÉTHANE EN 2030

Pour accompagner l'accélération du déploiement d'une filière méthanisation en Île-de-France, un nouveau Plan sera présenté à la séance du Conseil régional de novembre 2019. Il prévoit en particulier :

- la mise en place d'un cercle régional des acteurs de la méthanisation pour relever le défi du biogaz en offrant un accompagnement technique aux porteurs de projet, en finançant des études de faisabilité ;
- la création des conditions de l'adhésion du grand public en soutenant des démarches de concertation ;
- le soutien des investissements à travers des appels à projets dédiés à la méthanisation agricole et à la méthanisation de biodéchets.

La Région soutiendra aussi les projets innovants tels que la microméthanisation.

- Le développement de la mobilité durable GNV/BioGNV en finançant la conversion du parc automobile professionnel dans le cadre du Plan «Changeons d'air» et en déployant des stations GNV sur tout le territoire via notamment la SEM SIGEIF Mobilités.

La Région prévoit d'investir 10 M€.



30 M€ pour développer la géothermie en Île-de-France

À l'horizon 2030, la Région envisage de produire 37 TWh d'énergies renouvelables et de récupération, dont 11 TWh sous forme de chaleur en réseau. L'une des principales sources de chaleur d'origine renouvelable est la géothermie profonde. En effet, l'Île-de-France se caractérise par un potentiel exceptionnel, son sous-sol étant composé de plusieurs aquifères et plus particulièrement la nappe du Dogger (dont l'eau atteint une température de 50°C à 80°C), située à environ 1800 mètres de profondeur.

L'ambition régionale est de multiplier par 3,5 la production de chaleur issue de la géothermie profonde distribuée par réseau de chaleur. Les projets de création de doublet géothermique, d'extension de réseau de chaleur et de raccordement de bâtiments bénéficient de subventions.

Au total, près de 30 M€ ont été dédiés à cette filière depuis 2016.

AIDE À LA CONVERSION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE BOBIGNY À LA GÉOTHERMIE

Un projet consiste à construire 2 doublets de géothermie afin de verdir le réseau de chauffage urbain de Bobigny (93) fonctionnant actuellement à 100 % aux énergies fossiles (gaz et cogénération) et l'étendre à de nouveaux abonnés situés sur le territoire de Bobigny et Drancy.

L'opération a bénéficié, en 2019, d'une aide régionale de 4 M€.

NOUVEAU

CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE ÉNERGIE-CLIMAT D'ÎLE-DE-FRANCE

Pour faciliter et accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la Région a créé, en avril 2019, l'Agence régionale énergie-climat d'Île-de-France (AREC ÎdF). Ce nouveau département de l'Institut Paris Region assiste les collectivités et les acteurs franciliens lors d'actions de rénovation énergétique, de développement des énergies renouvelables, de construction durables, etc.

La Région soutient l'AREC à hauteur de 1,8 M€ en 2019.

INFORMER ET ACCOMPAGNER TOUS LES FRANCILIENS SUR LA VOIE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2019, la Région a également soutenu à hauteur de 830 000 € des structures locales de la transition énergétique dans leur mission de conseil et d'accompagnement, en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables auprès des particuliers, professionnels et collectivités.



UNE ÉCOLOGIE CONCERTÉE, ET PARTAGÉE

Avec la mise en place de nouveaux services, comme Île-de-France Smart Services, et la création d'événements, la Région met la question environnementale à la portée de tous les Franciliens, pour qu'ils en deviennent des acteurs engagés. Ainsi, le lancement du premier budget participatif régional s'inscrit dans cette dynamique. Dans le même temps, elle montre l'exemple en mettant l'environnement au cœur de ses actions et de son fonctionnement, notamment en matière d'achats responsables.



NOUVEAU

Création du Conseil des acteurs de l'environnement

Parce que la transparence guide l'action régionale, un Conseil représentatif des associations écologistes a vu le jour en octobre 2019, à l'initiative de la Région. Il a notamment pour mission d'orienter la mise à disposition des données environnementales dont dispose la Région. En tant que garant de la transparence et de l'indépendance des données collectées, son action vise à restaurer la confiance entre les citoyens et l'action publique.

La première réunion de ce conseil a eu lieu en octobre 2019. Elle sera suivie de 3 ateliers de travail avec la Smart Région tout au long de l'hiver.

NOUVEAU

Bientôt un portail environnemental sur la plateforme Île-de-France Smart Services

Pour mettre l'écologie au bout des doigts de tous les Franciliens, la Région Île-de-France va lancer un portail environnemental en février 2020 donnant accès à chaque habitant aux données dont dispose la Région en matière d'environnement. Ce portail sera hébergé sur la plateforme de données régionales Île-de-France Smart Services, lancée en octobre 2019. Ce double numérique 3D de la Région est accessible aux 12 millions de Franciliens, 800 000 entreprises et 1 800 territoires.

Le futur atlas environnemental rassemblera des données accessibles aux Franciliens, aux entreprises, associations et chercheurs. Il permettra de connaître la situation régionale en matière d'environnement et de mesurer les progrès réalisés depuis 2015.

En étant capable de fournir des données en temps réel, il fera émerger des services environnementaux innovants : par exemple le calcul de son potentiel solaire lors de l'achat d'un logement, la vérification de la pollution de l'air avant de faire un footing, une sélection d'espaces de coworking pour limiter ses trajets les jours de pics de pollution, etc.

Pour que les Franciliens s'approprient cet outil, le choix des données retenues et des services proposés sera fait en concertation avec des associations, réunies au sein du Conseil représentatif des associations œuvrant pour la défense de l'environnement.

NOUVEAU

MON POTENTIEL SOLAIRE

L'un des premiers services proposés par la plateforme Île-de-France Smart Services concerne justement la transition énergétique.

Avec « Mon potentiel solaire », la Région encourage les Franciliens à participer aux efforts pour atteindre 40 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire d'ici 2030 ! Démarche administrative, choix du bon professionnel, financement du projet, ce service propose un accompagnement complet pour mener à bien chaque projet d'implantation de solutions solaires.

Web : smartidf.services

Impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables

La Région Île-de-France va soutenir **100 projets citoyens** autour des énergies renouvelables. Ouvert aux associations, aux coopératives citoyennes et aux collectivités, l'appel à projets dédié est le plus important jamais lancé dans ce domaine. À terme, il contribuera à faire émerger une véritable filière citoyenne des énergies renouvelables.

Déjà 20 projets ont été réalisés, portés en majorité par des collectifs citoyens avec l'appui de leur municipalité.





Ce dispositif incite de nouveaux publics à s'engager dans la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables dans toute l'Île-de-France.

Des « Lycées Éco-Responsables »...

La Région accompagne de nombreux projets environnementaux, de développement durable ou de gestion écologique dans quelque 270 « Lycées Éco-Responsables », soit plus de 50 % des établissements franciliens.

Ces projets s'articulent autour de thématiques comme la création de potagers, de ruchers, de poulaillers, de grainothèques, la mise en place du compost, ou le développement de l'écopâturage.

UN ÉCO-PÂTURAGE

AU LYCÉE ROSA-PARKS À MONTGERON (91)

La Région a accompagné la mise en place dans ce lycée d'un éco-pâturage (bovins et chèvres) sur une vingtaine d'hectares d'espaces verts, afin de réduire le travail d'entretien et l'usage de la tondeuse. Au-delà, les objectifs sont de revaloriser et redynamiser un espace aujourd'hui peu utilisé, tout en renforçant la biodiversité.

En 2019, les 100 ruches installées dans les lycées franciliens ont produit **1 TONNE** de miel.

... et des campus écologiques

Par exemple, la Maison de l'Île-de-France sur le campus de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), financée et réalisée par la Région dans son intégralité (21,64 M€), est totalement éco-responsable et 100 % solaire.

Ce bâtiment de 142 chambres a reçu le Green Awards Solutions 2018 lors de la COP24.

Des mesures innovantes pour une région exemplaire dans son fonctionnement.

UNE RÉGION EXEMPLAIRE

NOUVEAU L'environnement au cœur du premier budget participatif régional

En janvier 2020, la Région Île-de-France lancera son premier budget participatif.

Les 12 millions de Franciliens seront invités à choisir des projets portés par des habitants ou des associations, en vue d'améliorer la qualité de vie en Île-de-France.

La Région dégagera 500 M€ de crédits d'ici 2024 pour financer des projets à l'échelle du territoire.

Pour cette première édition, les projets devront porter sur une thématique unique, l'environnement, et se répartir entre 5 axes différents: biodiversité/Plan Vert, vélo/mobilité propre, propreté/déchets/recyclage, transition énergétique/rénovation des bâtiments et santé environnementale.

L'ouverture de la plateforme se fera début 2020, les votes ouvriront en mai et les premières délibérations interviendront en juin.

NOUVEAU Organisation de la première COP-IDF

Dans un nouveau cadre de gouvernance régionale, en 2020 la Région organisera la première COP-IDF. Cet événement

réunira chaque année l'ensemble des acteurs engagés pour la transition énergétique et lancera une dynamique collective pour atteindre les objectifs définis par la Région. Cette première édition permettra de présenter les actions engagées depuis l'adoption de la Stratégie énergie-climat et de mettre en valeur des initiatives exemplaires de citoyens, collectivités et entreprises sur tout le territoire francilien.

L'exécutif régional sur la voie du zéro papier

Engagée dans une démarche de modernisation et de réduction de son empreinte environnementale, l'assemblée délibérante régionale est en passe d'atteindre son objectif zéro papier en s'installant dans le nouvel hémicycle à Saint-Ouen (93), début 2020.

Déjà, depuis 2016, le nombre d'exemplaires des rapports imprimés en vue des séances de la Commission permanente et du Conseil régional a été divisé par 3. Et la mise en place dans les services d'une application dédiée permet de rédiger et valider sous forme numérique les rapports de séance.

Au final, ces mesures représentent une économie de 1 million de feuilles imprimées par rapport à la consommation de papier du début du mandat si aucune mesure n'avait été prise.

À partir de 2020, plus aucun rapport et document de séance ne sera imprimé. Les élus travailleront uniquement sur leur PC ou tablette.

1,5 million de manuels papier en moins dans les lycées

Suite à la réforme des programmes scolaires, la Région a proposé aux 670 lycées publics et privés franciliens de choisir entre des manuels papier et leur version numérique pour la rentrée 2019. La moitié d'entre eux a opté pour le numérique.

Cette démarche s'inscrit dans l'action régionale en faveur de l'environnement puisqu'1,5 million de manuels scolaires, qui n'ont pas été imprimés et remplacés par leur version numérique, représentent des centaines de millions de pages de papier économisées.

Pour consulter ces manuels numériques, la Région a équipé gratuitement les lycéens et leurs enseignants avec 160 000 tablettes et 38 500 ordinateurs.

Ce virage numérique représente un investissement de 150 M€ sur 3 ans, soit 340€ en moyenne par élève.





Un éco-campus pour le bâtiment orienté développement durable

La première pierre a été posée en juillet 2019 à Vitry-sur-Seine (94) et la première rentrée est prévue en septembre 2021.

Sur 11 000 m², cet éco-campus accueillera les CFA électricité, compagnons, couverture, plomberie, etc., afin de regrouper sous un même toit plusieurs formations dédiées aux métiers du bâtiment. Il accueillera chaque année près de 1 100 apprentis du CAP à la licence pro et environ 8 000 stagiaires en formation continue dans les métiers de l'efficacité énergétique, de l'électricité et de l'éco-construction.

L'Éco-Campus du Bâtiment – Grand Paris a reçu 5,4 M€ de financements régionaux.

La Région engagée dans une politique d'achats responsables

Pour la période 2019-2021, La Région a mis en place une démarche d'achats responsables comprenant des critères limitant l'impact environnemental de ses achats, tout en visant à abaisser ses consommations énergétiques et son impact carbone (véhicules propres, rénovation thermique des lycées, etc.).

Par exemple, le marché des travaux d'aménagement de l'hémicycle régional, dans le nouveau bâtiment Influence 2 à Saint-Ouen, s'inscrit dans cette démarche. En plus de l'absence de substances toxiques dans les fournitures conformément au règlement, il prévoit aussi que la fabrication des menuiseries, des sols et des plafonds soit réalisée à partir de bois issus des filières responsables (labélisé PEFC ou FSC). La livraison de ce nouveau bâtiment est prévue fin 2019.

L'Île-de-France championne de la finance verte et responsable

En juillet 2019, la Région accueillait une conférence sur le thème: « La finance durable, pour une action territoriale responsable ». Une trentaine de conférenciers étaient réunis, au siège de la Région à Saint-Ouen, pour apprécier la façon dont le marché de la finance verte renforce l'exigence d'évaluation et de transparence des politiques publiques territoriales.

En matière de stratégie financière, la Région a fait de la finance verte et responsable un levier de transformation de l'action publique. Depuis 2016, la quasi-totalité de son besoin de financement est couvert par des émissions d'obligations vertes et responsables. De plus, la Région s'engage à recourir à l'avenir exclusivement à des emprunts verts et responsables.

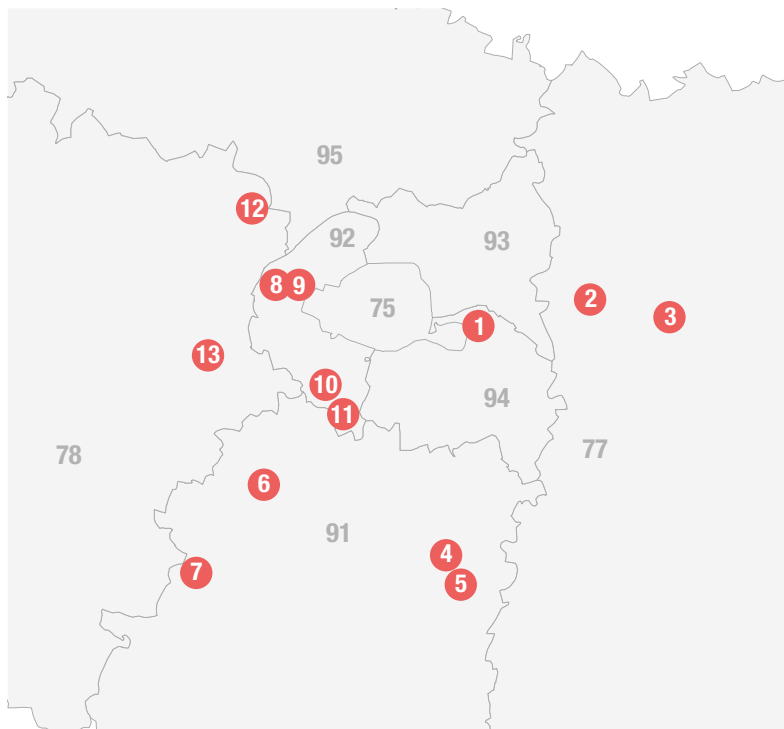
UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE GAGNANTE ET RÉCOMPENSÉE PAR :

- « Le Prix de l'émetteur public local le plus impressionnant sur les marchés financiers en matière d'emprunts verts et responsables », décerné en 2018 lors du Forum des marchés de capitaux responsables et durables d'Amsterdam ;
- « Le Prix de l'émission obligataire responsable de l'année pour une autorité territoriale », décerné par Environmental Finance à Londres, en 2019.

ANNEXES

CARTE 1

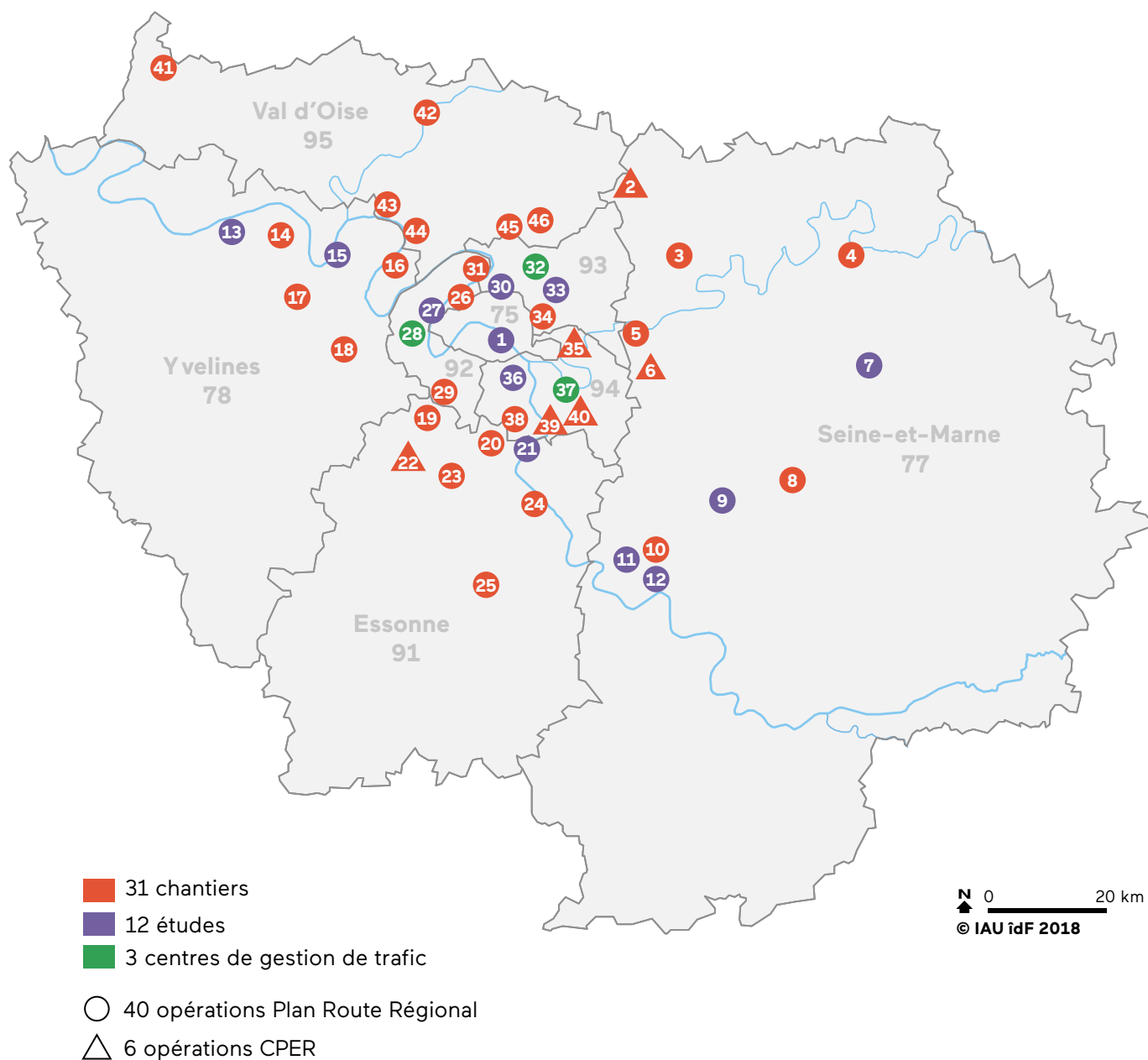
LES 13 CANDIDATURES FINALES DU PREMIER APPEL À PROJETS RÉGIONAL « VÉLO DU QUOTIDIEN »



Appel à projets - Candidatures finales

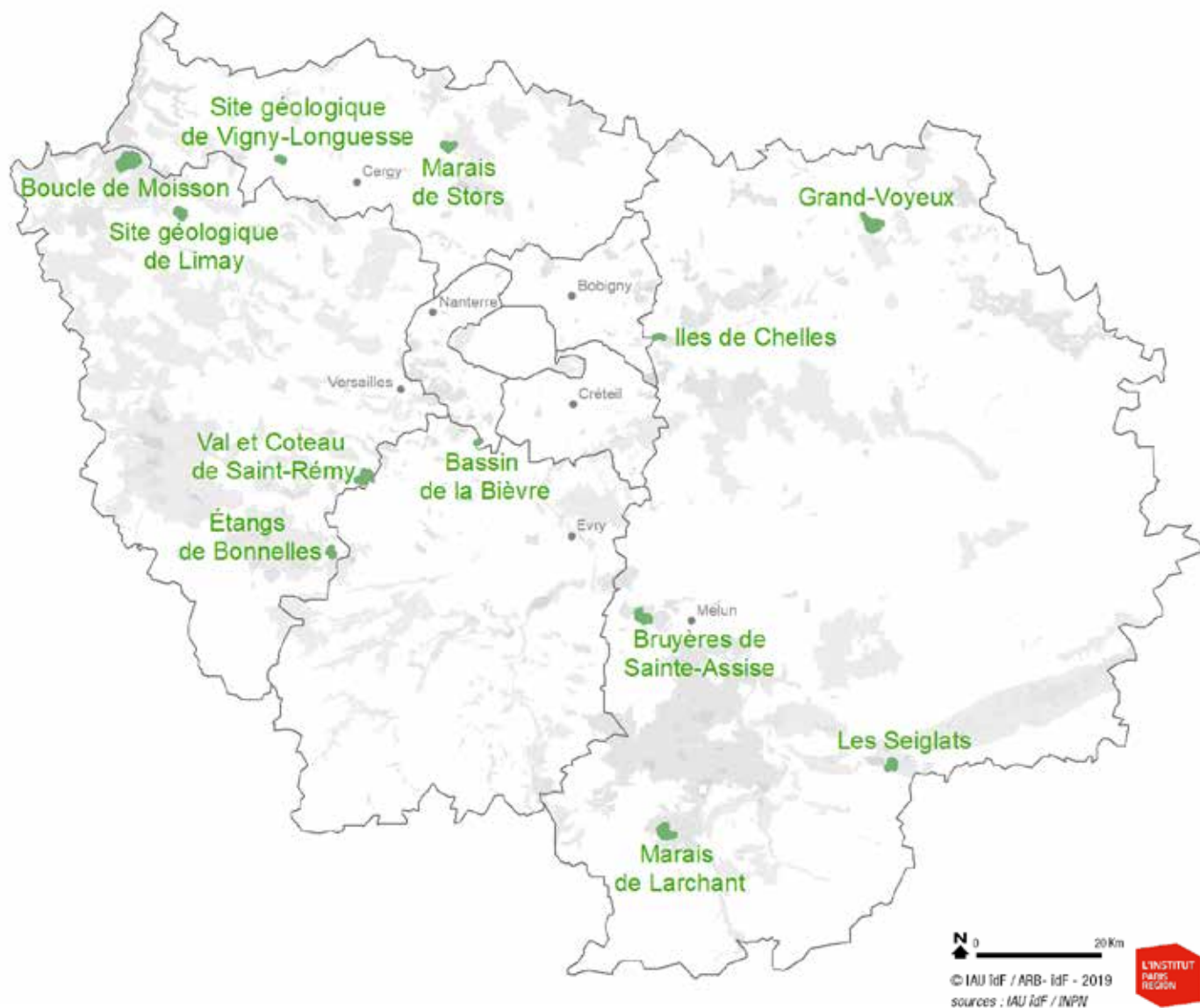
- 1 Val de Marne**
(Valophis - Sofibus - CD94) - 94
- 2 Cité Descartes**
(CA Paris Vallée de la Marne - EPAMarne - M2IE) - 77
- 3 Bussy Saint-Georges**
(CA Marne et Gondoire - EPAMarne) - 77
- 4 Ris-Orangis**
(Commune, l'Attribut de Draveil, Quai des Voix, Benoît Carrouée) - 91
- 5 Gare d'Évry Bras de Fer**
(CA Grand Paris Sud) - 91
- 6 CA Paris Saclay** - 91
- 7 Briis-sous-Forges**
(CD91 - CC Pays de Limours) - 91
- 8 Convertissons-la-mobilité des Franciliens**
(IFPEN - Géovélo - K-Ryole - Galanck) - 92
- 9 Paris La Défense** - 92
- 10 Îlot So vélo**
(Sceaux Bourg-la-Reine Habitat - HDS Habitat - France Habitation) - 92
- 11 Vallée Sud Grand Paris** - 92
- 12 Gare Houilles Carrières-sur-Seine**
(CA Saint-Germain BDS - Le Triporteur) - 78
- 13 Versailles Grand Parc** - 78

CARTE 2 LA POLITIQUE ANTI-BOUCHONS DE LA RÉGION

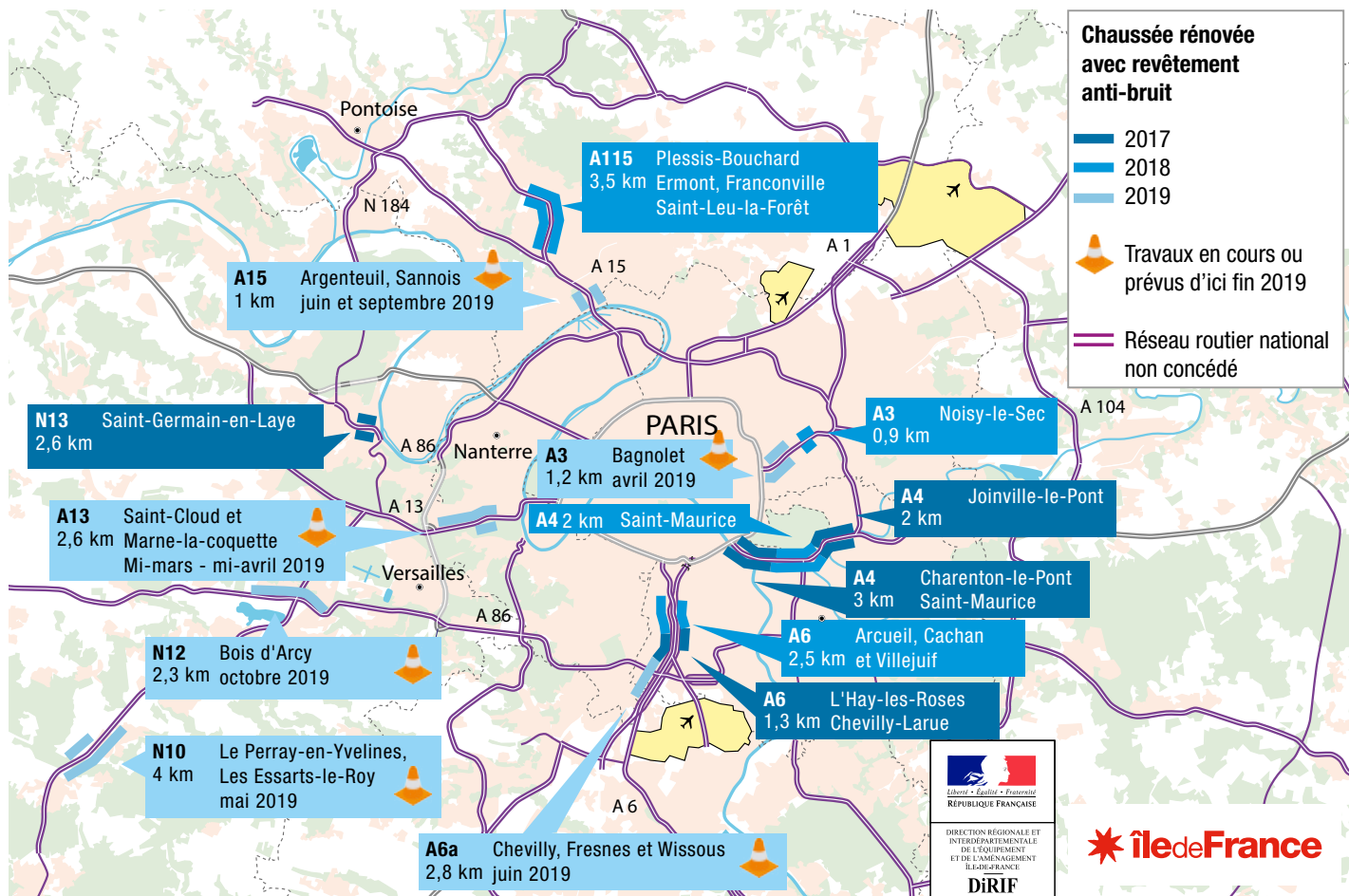


CARTE 3

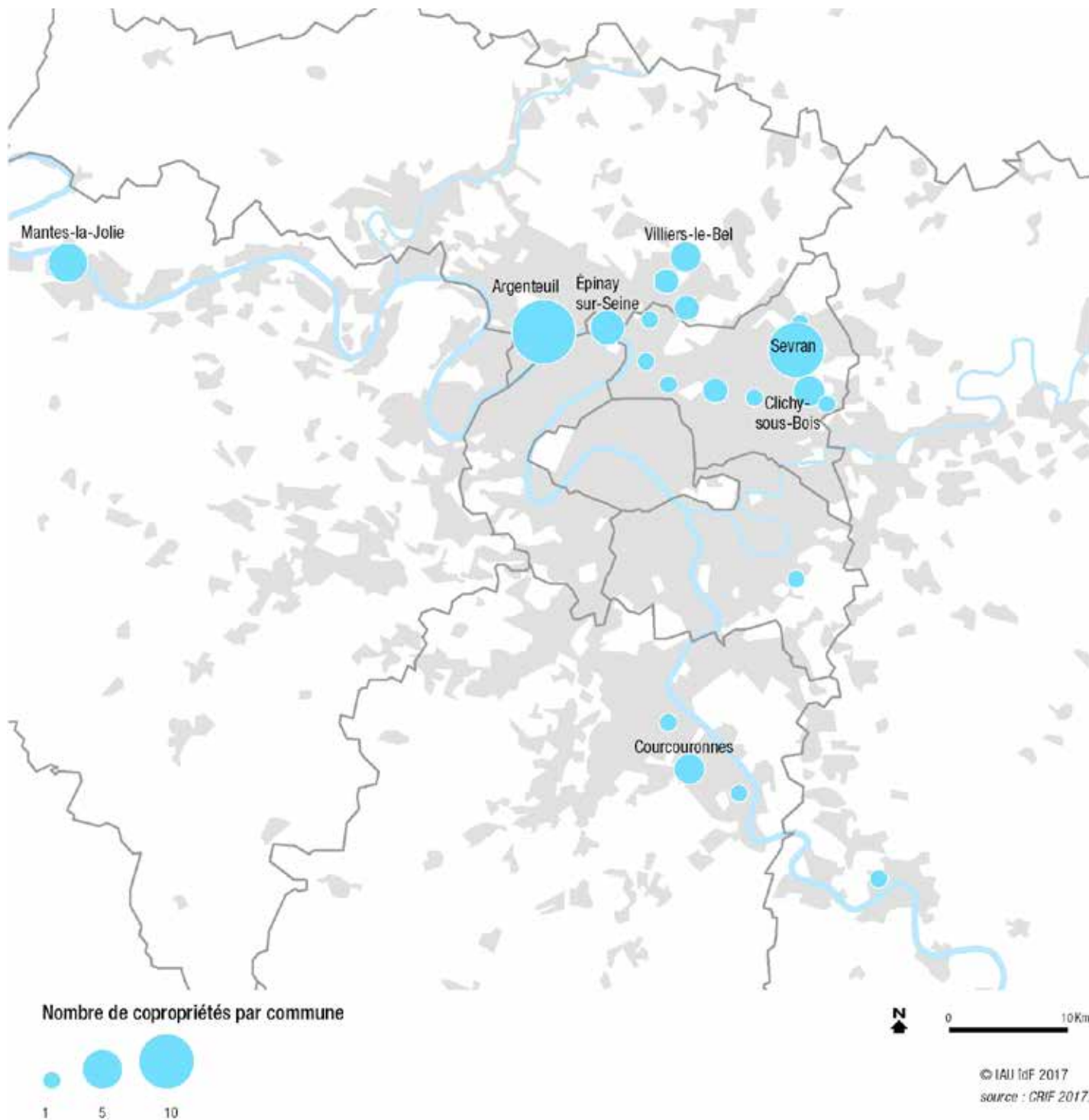
LES 12 SITES CLASSÉS EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE



CARTE 4 RÉNOVATION DE CHAUSSÉES AVEC REVÊTEMENT ANTI-BRUIT



CARTE 5 LES AIDES ACCORDÉES PAR LA RÉGION AUX COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ





DOSSIER DE PRESSE



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél.: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**
 **iledefrance**
 **iledefrance**